

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXIII

LEVIS — OCTOBRE 1927

No 10

---

---

### LE BUREAU DES PAUVRES DE LA SAINTE-FAMILLE DE L'ILE D'ORLÉANS

En 1688, par décision du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, des Bureaux des Pauvres étaient établis dans chacune des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

D'après le nouvel arrêt, chaque bureau devait se composer du curé, qui était chargé de rechercher les pauvres honteux et les misérables ; d'un directeur, auquel s'adressaient ceux qui voulaient avoir des secours et qui devait chercher de l'ouvrage à ceux qui pouvaient travailler ; d'un trésorier, qui recevait les aumônes destinées aux pauvres ; d'un secrétaire, qui tenait registre de toutes les délibérations.

Le secrétaire devait prier deux femmes pour quêter, chacune leur tour, tous les mois ou plus souvent, dans toutes les maisons de la paroisse. Ces dames quêteuses devaient simplement demander, sans insister. Chacun devait être libre de donner selon sa dévotion.

Le Bureau des Pauvres devait classer ses protégés : il ne devait donner de l'argent qu'aux pauvres dont il était certain. On donnait aux autres outils, matériaux et provisions.

Le Conseil Souverain s'occupa par le même arrêt des pauvres de la campagne. Des Bureaux des Pauvres pouvaient aussi être établis dans les paroisses rurales.

Là, le curé et deux habitants devaient être nommés directeurs par les paroissiens à l'issue de la grand'messe. Ces directeurs avaient les mêmes pouvoirs que ceux des viilles. Le seigneur, s'il résidait dans sa seigneurie, devait être appelé à l'assemblée du Bureau des Pauvres de sa paroisse et y avait voix délibérative.

Les directeurs devaient forcer les pauvres qui le pouvaient à travailler et, avant d'aider les familles dans la nécessité, ils avaient l'obligation de placer les enfants en service. Dans chaque cas, ils devaient faire enquête sur les habitudes et la vie d'intérieur des pauvres qu'ils étaient appelés à secourir (1).

Comme on le voit, nos Conférences Saint-Vincent de Paul sont modelées, pour une grande partie de leurs constitutions, sur les anciens Bureaux des Pauvres. Ceux-ci, d'ailleurs, existaient en France dès le seizième siècle.

Nous avons sous les yeux une partie des délibérations ou procès-verbaux du Bureau des Pauvres qui fut établi à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans en 1698.

Cette pièce débute ainsi :

“Aujourd'hui, vingt-septième mars mil-six-cent-quatre-vingt-dix-huit, le Révérend Père Le Blanc, de la Compagnie de Jésus, envoyé par Monseigneur de Québec pour prêcher et commencer l'établissement du Bureau des Pauvres dans cette dite paroisse suivant le règlement de police du 8 avril 1688, renouvelé le 22 de février 1698, ayant assemblé, après son sermon, à l'issue de la grand'messe, la plus grande partie des habitants, outre les directeurs d'emploi qui sont Messire François Lamy, curé de la dite paroisse, Mr Louis de Niort, sieur de la Noraye, on a élu, à la pluralité des voix, Nicolas Catrin pour secrétaire, Nicolas Paquin pour directeur des passants, et pour directeur receveur, Jacques Bilodeau”.

A la réunion du 1er avril 1698, le Bureau des Pauvres choisit Marie Aubert, femme de Jean Prémont, Marie Plante, femme de Nicolas Paquin, Marie Loignon,

---

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. III, p. 219.

femme de Nicolas Drouin, et Marie LeHoux, veuve Joseph Renaud, pour recueillir les aumônes de la paroisse en faveur des pauvres. Nous voyons par la délibération du 25 avril suivant que ces dames ramassèrent dix-huit minots de blé.

Le 17 avril 1699, les paroissiens élaient Robert Gaulin comme directeur secrétaire, Gervais Rochon comme directeur receveur et Nicolas Drouin comme directeur des passants, en remplacement de Nicolas Catrin, Nicolas Paquin et Jacques Bilodeau dont le terme d'office était expiré.

Les autres procès-verbaux donnent la liste des pauvres secourus.

Combien de temps vécut le Bureau des Pauvres de la Sainte-Famille ? Nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que, sous le régime français, nos paroisses avaient soin de leurs pauvres. Et alors comme aujourd'hui les habitants de l'île d'Orléans ne laissent personne dans la misère. La réputation des braves insulaires n'a jamais subi d'éclipses sur ce point.

P.-G. R.

---

## LE MEDECIN BLAISE DE TRACOLLES

---

On a dressé la liste des médecins qui ont exercé leur art dans notre pays sous le régime français. En voici un qui n'a pas dû faire grand bruit car son nom, croyons-nous, n'a jamais été mentionné dans aucune pièce de l'ancien régime. Je trouve son acte de sépulture au registre de Notre-Dame de Québec, à la date du 30 octobre 1665 :

“ L'an 1665, le 30e d'octobre, est décédé en la comm. de Nre Ste Mère l'Eglise, Blaises de Tracolles, médecin de profession, après avoir reçu les sacrements de viatique et l'extrême-onction, et le mesme jour il a esté enterré dans le cimetièrre de cette paroisse ”.

## LA CROIX COLOSSALE DU MONT SAINT-HILAIRE

Il y a plus de trois quarts de siècle, Mgr de Forbin-Janson, au cours de sa visite en Canada, eut l'idée d'orner le mont Saint-Hilaire d'un chemin de croix à nul autre pareil. Et voici en quels termes les *Mélanges religieux* du 6 août 1841 font part de la nouvelle à leurs lecteurs :

“ Le vénérable évêque de Nancy, après avoir placé la croix dans le coeur et sur le front de tant de fidèles, en ce pays, après l'avoir arborée dans plusieurs de nos campagnes, n'est pas encore satisfait... Ce digne pontife a de plus conçu la noble idée de mettre le diocèse entier à l'ombre de cet étendard sacré du salut.

“ C'est sur le mont Saint-Hilaire, sur ce pic si fréquenté et si connu de nos concitoyens que... Sa Grandeur élèvera ce monument à la gloire de Dieu... C'est donc à nous de répondre aux vœux ardents de l'illustre comte. Choisissons cette circonstance pour lui témoigner la gratitude que lui doit le pays. Érigeons ce monument afin de perpétuer le souvenir heureux de son passage au milieu de nous et pour redire à nos arrière-neveux ses travaux et son zèle.

“ Au pied de cette croix sera placé un autel sur lequel on pourra, à certaines époques, offrir le saint sacrifice... Outre ces avantages précieux, Sa Grandeur se propose d'ériger sur une route facile, un *Chemin de croix*. De sorte que ce qui n'était jusqu'ici qu'une promenade de plaisir et de curiosité va devenir en même temps un pèlerinage de piété et d'indulgences.”

Le 3 septembre suivant, le même périodique publiait de nouvelles informations sous le titre *Le Monument religieux et national* :

“ Les appréhensions de non réussite qu'avaient occasionnées aux amis de la religion, les grandes dépenses nécessaires pour l'érection du monument religieux à élever sur le Mont Saint-Hilaire, viennent heureusement de disparaître. On nous informe que les plans et prix de ce travail sont arrêtés, que l'entrepreneur est à l'oeuvre et qu'il a contracté pour un ouvrage estimé,

dans sa moindre valeur, à 323 louis, c'est-à-dire à 1615 dollars de notre monnaie. . .

“ Déjà nous savons quel a été le zèle et l'empressement de la population locale pour ouvrir et pratiquer un chemin tout à fait facile sur une des pentes de la montagne. On y a si bien comblé les précipices, aplani les aspérités, qu'on peut aujourd'hui, se rendre aisément en voiture à une très petite distance du calvaire et ce travail sera parfaitement complété au premier moment libre à la suite des pressants travaux de la moisson ”.

Puis le journaliste, après avoir dit que la montagne est sise en entier dans la paroisse de Saint-Hilaire et qu'elle est la propriété personnelle de M. Hertel de Rouville, seigneur du lieu, ajoute : “ Nous aimons aussi à rendre hommage à la conduite de cet honorable monsieur, qui a eu la générosité de joindre une gratification considérable en argent et en matériaux, au don pur et simple qu'il a fait du terrain nécessaire pour asseoir le monument, y fixer une chapelle et procurer une avenue spacieuse pour y monter ”.

L'inauguration de la “ Croix colossale ” comme l'on disait volontiers et avec raison, avait d'abord été fixé au 21 septembre 1841, mais les travaux n'étant pas terminés, la cérémonie fut reportée au 6 octobre.

On s'y prépara de façon à faire de ce jour un événement non ordinaire. Des excursions furent organisées de Québec, des États-Unis et d'ailleurs et une foule qu'on estima à 25,000 personnes se porta à St-Hilaire. Mais laissons la parole à un témoin oculaire : “ Mercredi, le 9 octobre, sur les 9 heures du matin, NN. SS. les évêques de Nancy, de Montréal, de Kingston et de Sydimé, se mirent en route du manoir seigneurial de Rouville pour se rendre à la montagne. Ils étaient précédés et suivis par une multitude de calèches, de cavaliers et de piétons. Les prélats accompagnés d'une cinquantaine de prêtres venus de toutes les directions s'acheminèrent vers le lac où ils revêtirent leurs habits pontificaux et où Mgr de Nancy, la mitre en tête, adressa un discours éloquent sur l'honneur dû à la croix. . . Un religieux silence régnait au milieu de cette foule immense; tous paraissaient pénétrés de la gran-

deur du sujet qui les réunissait en ce jour. C'était un spectacle vraiment imposant et propre à faire une impression profonde... Puis après que Mgr de Nancy eut engagé la multitude à crier : *Vive la Croix, Vive Marie, le Canada toujours catholique*, il annonça que les quatre évêques allaient tous ensemble bénir cette nombreuse assemblée. Ce fut là, sans contredit, le moment le plus touchant de cette imposante cérémonie.....

Le prédicateur indiqua ensuite que la procession allait se mettre en marche. Il bénit successivement chacune des 14 croix qui composent la *voie sainte* et rendu sur le sommet de la montagne... le prélat exhorta ses auditeurs à lever souvent les yeux vers cette croix magnifique qu'ils y élevaient et qui n'était placé si haut qu'afin d'être vue de toutes les campagnes environnantes.

Le 3 novembre eut lieu au pied de la grande croix la bénédiction de la chapelle du Saint-Sépulcre par Mgr de Forbin et il y célébra la première messe en présence d'une foule de fidèles.

Apprenons maintenant quelles étaient les dimensions du monument sans pareil, qui venait d'être inauguré. Pour ce, nous résumons les renseignements copieux, qui, dans le temps, furent publiés dans la plupart des journaux canadiens.

La croix avait 100 pieds de hauteur sur 6 de largeur et 4 d'épaisseur. Elle était en bois recouvert en fer étamé.

Cet arbre gigantesque est formé, écrit un témoin oculaire, d'une charpente régulière dont les parties principales sont d'énormes pièces de bois solidement liées ensemble par de fortes lames de fer qui couvrent les entures. L'intérieur de la croix est vide de manière à y placer des échelles et il y a des ouvertures à différentes hauteurs. Les bras de la croix placés à 15 pieds du sommet, ont 30 pieds d'envergure et sont soutenus en dessus et en dessous par huit barres de fer qui les rattachent fortement au tronc de la croix. Cette charpente si solide et si compacte est liée au rocher sur lequel elle est assise, par 12 grosses chaînes les plus fortes que d'habiles ouvriers ont pu cramponner dans le roc vif. Ces chaînes placées à différentes distances et à différentes hauteurs,

même à 75 pieds, peuvent au moyen d'écrous, se raccourcir ou s'allonger, suivant le besoin. De plus, le pied de cette croix est bien enfoncé dans le roc et il y est affermi par des mortaises.

Enfin la base est entourée d'une chapelle de 20 pieds carrés dont le comble terminé en plate forme sert de promenade et d'observatoire.

Telle était succinctement décrite cette oeuvre étonnante pour le pays et pour l'époque.

Bientôt, de pieuses organisations se portèrent vers la croix de Mgr de Nancy.

Le vendredi, 7 octobre 1842, on fêta l'anniversaire de la bénédiction du monument. Près de 9,000 personnes firent le pèlerinage et le R. P. Honorat, oblat, érigea de nouveau le chemin de la croix qui avait été en partie détruit l'été précédent par les soldats. Enfin, une messe fut chantée à la chapelle (*Mélanges religieux*, 11 octobre 1842).

En 1843, 10,000 Canadiens français se réunirent au Mont Saint-Hilaire pour célébrer la fête nationale, puis le 14 septembre suivant, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, 2,000 personnes firent un pèlerinage à la grande croix.

Moins de trois ans après la cérémonie grandiose qu'il avait présidée au mont Saint-Hilaire, le promoteur du monument quittait ce monde.

Né à Paris, en 1785, il entra dans les ordres, devint évêque de Nancy et de Toul, puis fut exilé en 1830. C'est alors qu'il parcourut le globe, prêchant la parole de Dieu. On conserve trace de son passage en Asie Mineure, aux États-Unis et au Canada. A peine âgé de 58 ans, il décéda à Marseille, au mois de juillet 1844.

Il ne connut donc pas le sort qui attendait le monument qu'il avait fait ériger dans la région de Montréal. D'ailleurs, dans l'idée de Mgr de Nancy, comme dans celle des gens de son époque, la "Croix colossale" devait durer un temps indéfini. Tout semblait avoir été prévu pour assurer ce résultat. Hélas! il n'en fut pas ainsi. Alors que le calvaire d'Oka a résisté aux années et qu'il compte aujourd'hui plus d'un siècle et demi, le "phare pieux qui fixait le coeur et le re-

gard” fut renversé en 1846 par un ouragan ainsi que le rapporte la *Minerve* en ces termes :

“Pendant la nuit du 13 au 14 octobre un vent impétueux du Nord-Ouest a soufflé plus de trois heures... Nous avons à déplorer la perte d'un monument auquel se rattache de bien doux souvenirs. Le vent a brisé et abattu la magnifique croix érigée sur le Mont Saint-Hilaire, en octobre 1841, par feu Mgr de Nancy.”

Comme ce désastre remonte à soixante-et-dix-sept ans, il ne doit plus guère exister de gens qui se rappellent avoir vu sur le mont Saint-Hilaire, la croix qui un jour couronna son chef.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## UN SINGULIER CADEAU

---

En juillet 1748, le sieur Jean-Pierre Roma, commandant pour le Roi à l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard), de passage à Québec, faisait un singulier cadeau à son ami Fleury de la Gorgendière fils. Il lui donnait une mulatresse âgée de cinq mois et nommée Marie.

L'enfant était née à Québec le 20 février 1748. Elle avait été baptisée le lendemain et ses parrain et marraine avaient été le sieur Perrault, négociant, et Marie-Anne Roma, fille de M. Roma.

Le cadeau fait à M. Fleury de la Gorgendière s'explique par le fait que la mère de l'enfant, esclave de M. Roma, était morte en lui donnant le jour. M. Roma ne pouvant se charger d'élever l'orpheline, avait préféré la donner à M. Fleury de la Gorgendière.

L'acte de donation fut dressé par le notaire Jean-Claude Panet le 15 juillet 1748, et il est stipulé dans cette pièce qu'en cas de mort de M. et madame Fleury de la Gorgendière, la mulatresse retournerait à Mlle Roma. Si celle-ci ne pouvait la prendre, il était spécifié qu'elle recevrait sa liberté.

Ces ventes de créatures du bon Dieu peuvent paraître curieuses. Elles étaient dans les moeurs du temps et se faisaient dans presque tous les pays.

RENE-LOUIS DE LOTBINIERE, PREMIER CONSEILLER AU CONSEIL SUPERIEUR

Quel est ce M. de Lotbinière, capitaine dans les troupes, qui, avec M. de Maricourt, au dire de la Mère Juchereau de St-Ignace, pointait si justement les canons contre la flotte de l'amiral Phipps en 1690, qu'il ne perdait pas un coup.

La Mère de St-Ignace désignait évidemment René-Louis de Lotbinière, lieutenant-général de la Prévôté, le seul de ce nom à Québec en 1690. Le fait est amplement établi par les extraits qui suivent, se rapportant tous à René-Louis de Lotbinière et tirés d'un inventaire des papiers de famille remis par l'honorable M. Chartier de Lotbinière à son père, le marquis de Lotbinière, et transmis à M. de Vaudreuil, le 13 juin 1791 :

A — Contrat de mariage de René-Louis Chartier de Lotbinière avec Mlle Madeleine Lambert, 28 décembre 1677. Becquet, notaire.

B — Provisions de conseiller pour M. René-Louis Chartier de Lotbinière du 26 avril 1675. Enregistrés le 23 septembre 1675.

C — Provisions de conseiller du Roi et lieutenant-général de la Prévôté pour le Sr René-Louis Chartier de Lotbinière, à la place de Louis-Théandre Chartier, son père, du 1er mai 1677. Enregistrés le 23 octobre 1677.

D — Commission de capitaine et lieutenant-colonel des milices du gouvernement de Québec, pour le sieur René-Louis Chartier de Lotbinière par M. de Frontenac, gouverneur général, du 2 juin 1672.

E — Lettre de M. Duchesneau à M. René-Louis Chartier de Lotbinière qui le crée son subdélégué, du 16 février 1677.

F — Ordre de M. de la Barre, gouverneur général au sieur René-Louis Chartier de Lotbinière pour l'accompagner en qualité de commandant-général des milices de Québec, datée du 6 juillet 1684.

G — Lettre de M. Champigny qui crée M. Chartier de Lotbinière son subdélégué à Québec, du 19 mai 1687.

H — Instructions de M. le Mis de Denonville à M. de Lotbinière quand il commanda dans Québec, à l'approche des ennemis, du 20 mai 1687.

J — Jugement rendu entre MM. de Denonville et Champigny, par M. de Lotbinière, pris par eux pour arbitre, du 28 avril 1689.

K — Lettre de M. de Champigny qui crée le Sr René-Louis Chartier de Lotbinière son subdélégué à Québec, en date du 26 avril 1689.

L — Commission au Sr René-Louis Chartier de Lotbinière de colonel des milices du gouvernement de Québec, par M. de Frontenac, du 6 juin 1690.

M — Certificat de M. de Champigny, intendant, en faveur du Sr René-Louis Chartier de Lotbinière qu'il avait été son subdélégué à Québec, en date du 25 décembre 1690.

N — Commission de juge de l'amirauté pour René-Louis Chartier de Lotbinière, du 28 décembre 1698.

O — Lettres d'agent-général de la Compagnie des Indes pour René-Louis Chartier de Lotbinière données par ordre du Roi, le 11 septembre 1705.

P — Lettre de M. Raudot, intendant, qui crée René-Louis Chartier de Lotbinière son subdélégué à Québec, du 16 mai 1706.

Q — Provisions de premier conseiller au Conseil de Québec pour René-Louis Chartier de Lotbinière, du 1er juin 1703. Enregistrées le 29 octobre 1703.

On voit par ce qui précède que René-Louis de Lotbinière, pendant sa longue carrière administrative, judiciaire et militaire, a exercé les plus hautes charges auxquelles pouvaient aspirer un Canadien.

Subdélégué des intendants à plusieurs reprises, il remplaça le marquis de Denonville au printemps de 1687, pendant l'absence de ce gouverneur dans sa campagne contre les Iroquois. Sa nomination comme premier conseiller au Conseil Supérieur en 1703 le constituait le quatrième personnage de la colonie.

Directeur de la Compagnie du Nord, il était aussi directeur de la compagnie qui fonda le Détroit. Dans ses démêlés avec cette compagnie, Lamothe-Cadillac se

plaignait de l'influence qu'exerçait René-Louis de Lotbinière. Il écrivait au ministre que M. de Lotbinière conduisait le gouverneur, faisant allusion au fait que M. de Lotbinière était oncle par alliance du marquis de Vaudreuil.

Après avoir administré la justice à Québec pendant près de quarante années, M. de Lotbinière décéda en 1709, laissant plusieurs enfants.

A. de Léry McDonald

---

## UN ACTE DU PERE DE LA BROUSSE

---

Je soussigné prêtre de la Compagnie de Jésus, Missionnaire des Postes du Domaine du Roi, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu des pouvoirs et commissions particulières de Monseigneur l'Évêque de Québec, étant en mission au lieu de St-Germain de Rimouski, l'an mil sept cent quatre-vingt-et-un, le seizième jour du mois d'Avril, j'ai admis à la première communion, Véronique Pinau, après avoir fait apprendre et réciter publiquement par coeur non seulement les douze paragraphes de l'abrégé de la Doctrine Chrétienne, mais encore les vingt-quatre articles de la préparation à la première communion du Catéchisme du Diocèse de Sens, seul reçu et autorisé dans le Diocèse de Québec, l'avoir fait assister aux explications, lui avoir fait faire sa Confession générale, et observer exactement tout le reste qui est prescrit dans le dit Catéchisme. En foi de quoi j'ai fait, signé et livré le présent Acte aux dits lieu, jour, mois et an.

(Signé) J. Bte de la Brosse (1)

---

(1) Le Progrès de Rimouski, 10 avril 1925.

## LE PREMIER ANCÊTRE CANADIEN DES PETIT DIT BRUNEAU

L'un des principaux soldats-colons arrivés à Nicolet avec Laubia, en 1670, est le sergent Joseph Petit dit Bruneau, ancêtre de Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet. Le seigneur Laubia lui assigna une terre de quatre arpents de front sur une profondeur indéterminée (1). Les concessions ordinaires avaient trois arpents de front. On concédait quatre arpents ou davantage aux officiers les plus méritoires. Le pionnier, qui était âgé de vingt-quatre ans et célibataire comme tous ses compagnons, se mit à l'oeuvre avec un courage digne d'éloges. Cinq ans après, époque où il vendit cette terre à Louis Lavallée (21 octobre 1674), il avait défriché sept arpents de terre, bâti une maison confortable de 17 x 17 pieds, et une grange de 30 x 20 pieds, les deux bâtisses " closes de pieux ", dit l'acte, c'est-à-dire entourées d'un fort pour sa protection contre les Iroquois, dont les incursions étaient toujours à redouter. Sept arpents défrichés en cinq ans, sur les moyens restreints à sa disposition, constituaient un travail difficile à surpasser en ces temps primitifs. La plupart des autres lots étaient moins avancés.

On ne constate plus la présence du sieur Bruneau à Nicolet après 1674. L'année suivante, il se marie à Trois-Rivières avec M.-Madeleine Chesnay et tous ses enfants y sont baptisés jusqu'en 1695. D'après l'*Histoire des Ursulines des Trois-Rivières* (Vol. I, p. 115), il y tenait une maison de commerce en 1678, et, en 1683, on le voit organiser une expédition à la baie d'Hudson, pour le commerce des fourrures, en société avec MM. de la Chesnaye, Gitton et la dame veuve Sorel (*Bulletin des Recherches Historiques*, juillet 1919, p. 194).

Il est probable qu'il conserva des relations assez intimes avec ses amis de Nicolet. On voit en effet l'ainé de ses

---

(1) L'acte du 21 octobre 1674 dit: Bornée au N.-E. par le chenail de la rivière de Nicolet, en montant à Jean Joubert, en descendant à André Marsille.—La terre de Jean Joubert est celle marquée Desmarchès, qui l'avait acquise de madame Des Groseillers, l'avait échangée avec Jean Joubert le 17 mai 1671 pour une terre sise à Monnereuil (Rivière-du-Loup). Dans cet acte d'échange il est dit que le voisin de Desmarchès en descendant est le sieur Joseph Petit dit Bruneau.

enfants, Joseph, baptisé en 1676, épouser, en 1709, M.-Anne Delpé-Sincerny, dont le père, François, a possédé la première terre de l'île à la Fourche, sise tout près de la terre Bruneau. Celle-ci aboutissait au S. O. de la pointe de l'île.

Le commerce du sieur Petit-Bruneau dut être prospère, puisqu'il le mit en mesure d'acquérir en deux transactions distinctes la seigneurie de Maskinongé.

Joseph Bruneau, bourgeois des Trois-Rivières, dit Mgr Nap. Caron (1) acheta de Pierre Le Gardeur une seigneurie d'une lieue et demie de long sur pareille profondeur dans les terres situées dans le lac Saint-Pierre et appelée Maskinongé. Le contrat fut passé à Montréal devant Mtre Cabassier, notaire royal, le 24 septembre 1686.

Le 4 octobre 1700, dit Tanguay (2), il ajouta à cette seigneurie une superficie d'une lieue et quart, à la rivière Maskinongé, qu'il échangea avec le même Pierre Le Gardeur, contre son emplacement à la basse-ville de Québec. Ces deux acquisitions constituent le fief Bruneau, et sont l'origine de sa seigneurie de Maskinongé.

Toute sa vie, le sieur Bruneau se distingua comme excellent citoyen et fervent chrétien. Les Ursulines des Trois-Rivières, qui le désignent sous le nom de sieur de Maskinongé, le tenaient en haute estime (3), tant à cause de ses vertus que de son zèle à promouvoir la colonisation. Sa fille aînée, Marie-Madeleine, entra dans cette communauté le 23 juin 1703 et y vécut comme une sainte; les autres enfants firent alliance avec les familles les plus en vue du pays.

On peut considérer le seigneur Joseph Petit-Bruneau comme le fondateur de la paroisse de Maskinongé, et ce doit être en son honneur que l'autorité ecclésiastique a mis cette paroisse sous le patronage de saint Joseph. On constate en effet, par les rapports annuels et de visite épiscopale, que la seule fondation de messes existant à Maskinongé consiste en "trois messes basses annuelles à dire dans l'octave de la Toussaint pour les membres décédés de la famille Bruneau, qui a donné le terrain de la fabrique" (L'abbé Bellemare, *Histoire de Nicolet*).

(1) Désaulniers, *Recherches généalogiques*, pp. 6 et 60.

(2) *Dict. gén.*, vol. I, p. 478.

(3) *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, pp. 115, 236 et 257.

WILLIAM GREGORY

Le traité de Paris cédant le Canada à la Grande-Bretagne fut signé le 10 février 1763. Le 8 octobre suivant, une proclamation royale établissait un gouvernement civil régulier dans la province de Québec, mais ce ne fut qu'à l'expiration des dix-huit mois alloués aux habitants français et canadiens qui désiraient quitter la province, c'est-à-dire le 10 août 1764, que le gouverneur James Murray mit cette proclamation en vigueur, en créant et en réunissant un Conseil dont fit partie M. William Gregory, qui avait été nommé, par *mandamus*, juge en chef de la province, le 17 février précédent.

Le 24 août de cette année, le juge en chef recevait une commission sous le grand sceau de la province. Quelques jours plus tard, le 17 septembre, le Conseil passait une ordonnance établissant des cours de justice, et M. Gregory entra en fonctions.

Le gouvernement et l'administration de la justice dans un pays de moeurs, de langue et de religion différentes de celles du conquérant, créaient, en Angleterre, un problème excessivement difficile à résoudre. Il n'y avait pas, dans la législation anglaise, de précédents que l'on put invoquer, et l'on sait que la politique, comme l'administration de la justice, en ce pays, est en grande partie affaire de précédents. Il fallait donc créer de toutes pièces un gouvernement *ad hoc* et viable qui, tout en satisfaisant les nouveaux sujets, ne s'écartât pas trop de celui de la nouvelle métropole. Question grave, problème embarrassant, s'il en fut. Il était donc inévitable qu'il y eût quelques tâtonnements au début, et l'on ne doit pas blâmer trop sévèrement le ministère anglais s'il ne réussit pas à résoudre le problème du premier coup, car il paraît y avoir mis beaucoup de bonne volonté.

Il fallait, comme gouverneur de la quatorzième colonie, un homme capable, bon administrateur, honnête, habile, et sachant biaiser à l'occasion. Les qualifications requises d'un juge en chef ne devaient en aucune façon être inférieures à celles que l'on exigeait du gouverneur. Il lui fallait nécessairement posséder une profon-

de connaissance du droit et de la législation en général, et connaître, en outre, la langue et le droit de ses administrés. Quoique l'Angleterre ne manquât point de savants jurisconsultes, il devait être tout de même assez difficile de trouver celui qui pourrait et qui voudrait assumer la responsabilité de cette charge.

Le poste de juge en chef ne devait pas être une sinécure. Tout était à créer, il fallait procéder *ab ovo*. Or, M. Gregory ne semble pas avoir possédé toutes les qualifications requises.

Fils unique du révérend Benjamin G. Gregory, de Manooth, Kildane, Irlande, il avait étudié le droit au *Middle Temple* où il était entré le 1er mai 1739. "C'est un homme intègre et bon avocat, mais ignorant le monde", disait Murray (1) ; il lui reprochait aussi son ignorance du droit civil et de la langue française, ce qui le rendait inapte à exercer cette charge importante. M. Gregory n'occupa ce poste que peu de temps. Sur les représentations de Murray, le gouvernement anglais n'hésita point à le rappeler, et le secrétaire d'État lui écrivit, le 5 février 1766, que Sa Majesté avait jugé à propos de le destituer et qu'elle avait nommé M. William Hey pour le remplacer. La cause immédiate de son renvoi d'office fut son désaccord avec Murray au sujet de la fameuse affaire Walker. M. Garneau dit (2) que le juge Gregory fut tiré du fond d'une prison pour être mis à la tête de la justice de Québec. Ceci laisse une très mauvaise impression au lecteur. Et nous sommes tenté de dire : "Honni soit qui mal y pense !"

En l'absence de renseignements positifs, nous ne pouvions croire que le gouvernement anglais aurait nommé un malfaiteur au poste honorable de juge en chef d'une colonie quelconque, encore moins ici qu'ailleurs, à cause de la tache que cela aurait imprimée au nom anglais. Une telle nomination eut dépassé les bornes de la bienséance, pour ne pas dire davantage, et la plus élémentaire justice commandait de s'abstenir de porter un jugement en attendant de plus amples renseignements.

(1) Lettre aux lords du Commerce, 3 mars 1765.

(2) *Hist. du Can.*, 1882, II, 402.

Il y a aussi un autre point à considérer. C'est que si M. Gregory eût été condamné pour crime, son nom eut été rayé du tableau des avocats, et qu'il n'aurait pu, par conséquent, être fait juge. De récentes recherches faites à Londres, à notre demande, nous ont permis d'élucider ce point. Les documents que nous avons consultés ici montrent, en effet, que M. Gregory avait subi un emprisonnement en 1760, parce qu'il n'avait pu fournir un cautionnement pour dettes. Il fut de nouveau incarcéré, en octobre 1769, pour la même raison. Le pauvre diable jouait décidément de malheur ; c'était là, en effet, plutôt un malheur qu'un déshonneur. N'oublions pas que Murray, qui ne l'aimait guère, le qualifie d'homme intègre.

On peut dire, en tout cas, qu'il n'avait guère fait honneur à sa charge ici. Murray dit que son indigence était tout à fait pénible à voir, et qu'elle créait à Québec une fort mauvaise impression.

FRANCIS-J. AUDET

---

## QUESTIONS

---

Dans le *Tableau Statistique et politique des Deux-Canadas* publié par Isidore Lebrun en 1832, on lit au chapitre de l'Instruction publique (p. 197) la phrase suivante: "Au Séminaire de Québec, les commençans traduisent l'*Épitome Historiæ sacrae* et récitent le jeu de la main chaude..."

Étant donnés les progrès de la pédagogie, il n'est pas probable que l'on continue au séminaire de Québec à faire réciter aux bambins "le jeu de la main chaude", mais peut-être y en a-t-on conservé la formule à titre de souvenir. Nous serions heureux de la connaître.

AEG. F.

Au contrat de mariage de Charles Amiot et de Geneviève de Chavigny, reçu par Audouart le 12 avril 1660, Jehan Guitet est qualifié de secrétaire de Monseigneur le Gouverneur. Quel est ce Jehan Guitet? A-t-il fait souche ici?

N. P.

## UNE FAMILLE SACERDOTALE

Une belle famille sacerdotale c'est celle de Jean Guyon et de Mathurine Robin.

Jean Guyon et Mathurine Robin ont l'honneur de compter parmi leurs descendants, en neuf générations, un cardinal, dix-sept archevêques et évêques, plus de quatre cent cinquante prêtres et une multitude de religieux et de religieuses.

Jean Guyon mourut le 30 mai 1663. Mathurine Robin, son épouse, l'avait précédé d'un an dans la tombe ; elle fut inhumée le 17 avril 1662. Sept enfants sont nés de ce mariage. Tous firent de belles alliances. Les familles Lamothe Cadillaç, Marin de la Marque, de Roche Vernay, Damours, Couillard, sont au nombre des alliés de Jean Guyon.

Nous donnons ici la généalogie de S. E. le cardinal Bégin et des archevêques et évêques descendants de Jean Guyon.

Source commune : Jean Guyon et Mathurine Robin, mariés en France vers 1615. Les chiffres à gauche indiquent le degré de la filiation, 1, fils, 2, petits-fils, 3, arrière petits-fils, etc. Le millésime, à droite, marque la date du mariage.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France vers 1615.

1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, vers 1634, en France.
2. Jacques Paradis et Jeanne Mellouer, 1668, à Québec.
3. G. B. Dorval-Bouchard et Elizabeth Paradis, 1705, à St-Pierre, I. O.
4. Pierre Nolin et M. Rose Dorval, 1743, à St-Pierre, I. O.
5. G. B. Bégin et M. Rose Nolin, 1763, Lévis.
6. G. B. Bégin et Catherine Hallé, Lévis.
7. Charles Bégin et Luce Paradis.
8. Son Eminence le cardinal Bégin.
1. Claude Guyon et Catherine Colin, 1655, Québec.

2. Gervais Guyon et Catherine Lehoux, 1695, à Ste-Famille, I. O.
3. Prisque Gagnon et Catherine Guyon, 1719, à Ste-Famille, I. O.
4. Charles Langlois et M.-Angélique Gagnon, 1763, à l'Islet.
5. François Baillargeon et M.-Louise Langlois.
6. Mgr Chs-Frs Baillargeon, archevêque de Québec.

Jean Guyon et Mathurine Robin, mariés en France vers 1615.

1. Claude Guyon et Catherine Colin. 1655, Québec.
2. Claude Guyon et (2des noces) Cath. Blouin, 1700, St-Jean, I. O.
3. Joseph Guyon et Brigitte Beaucher-Morency, 1730, Ste-Famille, I. O.
4. Louis Guyon et Marg. Racine, 1772, St-Michel.
5. Pierre Gosselin et Barbe Guyon, 1805, Berthier.
6. Pierre Gosselin et Julie Roy, 1830, St-Vallier.
7. Benjamin Roy et Desanges Gosselin, 1851, St-Vallier.
8. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec.

1. Claude Guyon et Catherine Colin, 1655, Québec.
2. Etienne Racine et Catherine Guyon, 1683, Ste-Famille, I. O.
3. Claude Racine et Genev. Gagnon, 1710, Château-Richer.
4. Pierre Côté et Félicité Racine, 1748, Ste-Anne.
5. Nicolas Mathieu et Reine Côté, 1777, Ange-Gardien.
6. Nicolas Mathieu et Louise Vézina, 1807, Ange-Gardien.
7. Joseph Mathieu et Marg. Latouche, 1848, Beauport.
8. Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, archevêque de Régina.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. Claude Guyon et Catherine Colin, 1655, Québec.
2. Pierre Racine et Louise Guyon, 1682, Ste-Famille, I. O.
3. Frs-Clément Racine et Elisab. Lecompte, 1724, Québec.
4. Chs Lamontagne et Catherine Racine, 1749, Québec.
5. Pierre Fabre et M.-Ange Lamontagne, 1784, Montréal.
6. Édouard-Raymond Fabre et Luce Perreault, 1826, Montréal.
7. Mgr Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal.

1. François Bélanger et Marie Guyon, 1637, Québec.
2. Jean Cloutier et Louise Bélanger, 1679, Château-Richer.
3. Nicolas Morisset et Anne Cloutier, 1714, 2des noc.
4. J.-B. Michon et M.-Elisab. Morisset, 1744.
5. Charles Taché et Genev. Michon, 1783.
6. Charles Taché et Louise-Henriette Boucher, 1820.
7. Mgr Alexandre-Antonin Taché, archevêque de St-Boniface.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. François Bélanger et Marie Guyon, 1637, Québec.
2. Charles Bélanger et Barbe Cloutier, 1663, Château-Richer.
3. Charles Bélanger et Geneviève Gagnon, 1692, Ste-Anne.
4. Pierre Cinq-Mars et Geneviève Bélanger, 1727, Château-Richer.
5. Charles Cinq-Mars et Angélique Isabel, 1762, St-Laurent, I. O.
6. Augustin Audet et Geneviève Cinq-Mars.
7. Frs Duhamel et M.-Joseph Audet, 1825.

8. Mgr Jos.-Thomas ,Duhamel, archevêque d'Ottawa.

1. Claude Guyon et Catherine Colin, 1655, Québec.
2. Etienne Racine et Catherine Guyon, 1683, Ste-Famille, I. O.
3. Jean Racine et Mad. Dorval-Bouchard, 1722- Ste-Anne.
4. Michelle Racine et Geneviève Gagnon, 1762, Ste-Anne.
5. Michel Racine et Madeleine Gagnon, 1785, Château-Richer.
6. Michel Racine et Louise Pépin, 1814, Charlesbourg.
7. Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke.
7. Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. Claude Guyon et Catherine Colin, 1655, Québec.
2. Pierre Racine et Louise Guyon, 1682, Ste-Famille, I. O.
3. Frs-Clément Racine et Elisab. Lecompte, 1724, Québec.
4. Frs Gaulin et Madeleine Racine, 1751, Québec.
5. Frs Gaulin et Françoise Amyot, 1777, Québec.
6. Mgr Remi Gaulin, 2ème évêque de Kingston.

1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, vers 1634, en France.
2. Guillaume Paradis et Genev. Millois, 1670, Québec.
3. Ignace Paradis et M.-Anne Turcot, 1719, Ste-Famille, I. O.
4. J.-B. Paradis et Véronique Carrier, 1755, Lévis.
5. Pierre Bourget et Thérèse Paradis.
6. Mgr Ignace Bourget, 2ème évêque de Montréal.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, vers 1634, en France.
2. Jacques Paradis et Jeanne Milloy, 1668, Québec.
3. Jean Maranda et Marie Paradis, 1688, St-Pierre, I. O.
4. Jean Maranda et Marg. Guilbault, 1717, Charlesbourg.
5. Jacq.-Frs Hubert et Louise Maranda, 1737, Québec.
6. Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec.

1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, vers 1634, en France.

2. Jacques Paradis et Jeanne Milloy, 1638, Québec.
3. Pierre Aubin et Marie Paradis, 1693, St-Pierre, I. O.
4. Joseph Aubin et M.-Charlotte Fréchet, 1740, St-Nicolas.
5. Michel Demers et M.-Charlotte Aubin, 1766.
6. Michel Demers et Rosalie Foucher.
7. Mgr Modeste Demers, 1er évêque de Vancouver.

Jean Guyon et Mathurine Robin, mariés en France, vers 1615.

1. François Bélanger et Marie Guyon, 1637, Québec.
2. Chs Bélanger et Barbe Cloutier, 1663, Château-Richer.
3. Alexis Bélanger et Marie Lesot, 1711, Château-Richer.
4. Zacharie Cloutier et Agnès Bélanger, 1737, Château-Richer.
5. Louis Cloutier et Madeleine Gagnon, 1771.
6. Pierre Cloutier et Angélique St-Arnaud, 1809.
7. Jean Cloutier et Olive Rivard, 1845.
8. Mgr F.-X. Cloutier, 3ème évêque des Trois-Rivières.

1. François Bélanger et Marie Guyon, 1637, Québec.
2. Nicolas Bélanger et Marie de Rainville, 1660, Beauport.

3. Jean Parent et Françoise Bélanger, 1696, Beauport.
4. Louis Langevin et M.-Josette Parent, 1734, Beauport.
5. Jean Langevin et Françoise de Villers, 1778.
6. Jean Langevin et Sophie Pepin-Laforce.
7. Mgr Jean Langevin, 1er évêque de Rimouski.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. Frs Bélanger et Marie Guyon, 1637, Québec.
2. Chs Bélanger et Barbe Cloutier, 1663, Château-Richer.
3. Alexis Bélanger et Marie Lesot, 1711, Château-Richer.
4. Zacharie Cloutier et Agnès Bélanger, 1737.
5. Prisque Doyon et Agnès Cloutier, 1755.
6. Pierre Gravel et Agnès Doyon, 1781.
7. Nicolas Gravel et Julie Boiteau, 1831, St-Antoine.
8. Mgr Elphège Gravel, 1er évêque de Nicolet.

1. Frs Bélanger et Marie Guyon, 1637, Québec.
2. Bertrand Chesnay et Mad. Bélanger 1656, Québec.
3. Joseph Petit Bruneau et M.-Mad. Chesnay, 1675, Québec.
4. Joseph Bruneau et Agathe Sicard de Carufel, 1709, Trois-Rivières.
5. Jean-Bte Bruneau et Frse Lemire, 1760, Maskinongé.
6. Joseph Bruneau et Suzanne Bastien-Vanasse, 1794, Maskinongé.
7. Joseph Bruneau et Rose Dandonneau, 1817, Maskinongé.
8. Joseph-Simon Bruneau et Séraphine Dufresne, 1849, St-David d'Yamaska.
9. Mgr Jos.-Hermann Bruneau, 2ème évêque de Nicolet.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. François Bélanger et Marie Guyon, 1637.
2. Nicolas Bélanger et Marie de Rainville, 1660.
3. Jacques Parant et Marie Bélanger, 1705.
4. Simon-Pierre Parant et Jeanne Bédard, 1729.
5. Simon-Jacques Parent et M.-A.-Anne Giroux, 1751.
6. Joseph Charron et Marie-Jeanne Parent, 1781.
7. Antoine Tellier et Catherine Charron, 1806.
8. Zéphirin Tellier et Luce Ferland, 1840.
9. Louis Tellier et Joseph-Mathias Tellier, juges.

1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, vers 1634, en France.

2. Pierre Paradis et Jeanne-Frse Le Roy, 1670.
3. François Paquet en Angélique Paradis, 1715.
4. Jean Ferland et Angélique Paquet, 1741.
5. Jean-Frs Ferland et M.-Pélangie Bouchard, 1772.
6. Prisque Ferland et M.-Joseph Poulet, 1810.
7. Zéphirin Tellier et Luce Ferland, 1840.
8. Louis Tellier et Joseph-Mathias Tellier, juges.

Jean Guyon et Mathurine Robin mariés en France, vers 1615.

1. François Bélanger et Marie Guyon, 1637.
2. Jean Langlois et Frse-Charlotte Bélanger, 1665.
3. Pierre Langlois et Angélique Baillargeon, 1701.
4. Pierre Bouchard et Dorothee Langlois, 1730.
5. Benoit Ferland et M.-Pélagie Bouchard-Dorval, 1772.
6. Prisque Ferland et M.-Joseph Poulet, 1810.
7. Zéphirin Tellier et Luce Ferland, 1840.
8. Louis Tellier et Joseph-Mathias Tellier, juges.

C.

---

### QUESTION

---

Dans un acte de notaire que j'ai sous les yeux, il est question de la marée de Sainte-Madeleine. Que veut-on dire par cette expression? Peut-être veut-on indiquer une marée plus haute ou plus basse qui arrivaient le jour de la fête de sainte Madeleine?

N. P.

NOTES SUR JOSEPH-LOUIS CELORON DE  
BLAINVILLE

Le marquis de Lajonquière, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef des escadres des armées navales, etc., etc.

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet-soldat des troupes de cette colonie, de faire les fonctions de garçon-major dans le poste de la Présentation, sous les ordres de M. de Blainville père, commandant dudit poste.

A Montréal, le 21 août 1751.

Signé : Lajonquière  
(Et plus bas) : de Courville

Le marquis Duquesne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, etc., etc.

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet des troupes de cette colonie, de faire les fonctions de garçon-major dans le détachement commandé par le sieur Marin et d'y servir en la dite qualité.

Fait à Montréal, le 16 avril 1753.

Signé : Duquesne  
(et plus bas) : Mèrele

Nous, capitaine d'Infanterie, commandant au fort de la Presqu'île, certifions que M. de Céloron, cadet dans les troupes, a été employé sous nos ordres pendant l'espace de quatre mois en qualité de garçon-major dudit fort et qu'il s'est acquitté desdites fonctions avec le zèle, l'activité et les talents d'un bon officier.

Fait au fort Duquesne de la Presqu'île, ce 19 mars 1754.

Signé: de Louvigny

Nous, capitaine d'Infanterie, commandant après la mort de M. de Beaujeu, dans le combat du 9 juillet, certifions que M. de Blainville, cadet dans les troupes, s'est trouvé à cette action et qu'il y a donné des marques distinguées de son zèle et de sa valeur.

Fait au Fort Duquesne, le 16 juillet 1755.

Signé : Dumas

Il est ordonné au sieur de Céloron, cadet dans les troupes, faisant les fonctions de garçon-major, de partir de ce poste avec un convoi de six pirogues, armées de quatre hommes chacune, pour le conduire à la Rivière aux Boeufs, où, étant arrivé, le sieur de Céloron se rendra à la Presqu'île avec son détachement, aux ordres de M. de Benoît. Nous nous en rapportons surtout à la prudence et au zèle que nous lui connoissons.

Fait au fort Duquesne, le 7 novembre 1755.

Signé : Dumas

Ordonnons à M. de Blainville, garçon-major du fort Duquesne, cadet des troupes, d'aller au Détroit avec un détachement de 28 hommes et de se mettre aux ordres de M. de Muy, commandant audit poste. Il se tiendra sur ses gardes pendant sa route et veillera surtout à ne point exposer ses bateaux. La nuit, il aura un factionnaire, lorsqu'il campera, pour prendre garde aux eaux qui ont coutume de monter à l'approche des vents, de peur que le flot n'emporte ou ne brise ses voitures.

Fait à la Presqu'île, ce 20 novembre 1755.

Signé : Benoît

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet dans les troupes, faisant fonction de garçon-major en ce poste, de partir avec cinq hommes pour se rendre à la Presqu'île, d'où, après avoir pris les ordres de M. Benoît, il se rendra au Détroit pour porter nos lettres à M. de Muy, commandant audit poste. Le sieur de Blainville fera toute la diligence possible, les secours que nous demandons au Détroit étant de la dernière importance.

Fait au fort Duquesne, le 25 mars 1756.

Signé : Dumas

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet dans les troupes, faisant fonction de garçon-major en ce poste, de partir à la tête d'un détachement de vingt asniers et

sononthnons (?) du grand village, pour aller frapper dans la communication du fort Cumberland. Il s'attachera à harceler les convois sur le grand chemin ou sur la Rivière de Potomac et tâchera de faire quelques prisonniers qui puissent nous donner connaissance des desseins des ennemis. Nous ordonnons surtout au sieur de Blainville d'employer tous ses talents et le crédit qu'il a sur les sauvages qu'il conduit pour les empêcher d'user d'aucune cruauté sur les anglais qui pourraient tomber entre leurs mains, l'honneur et l'humanité devant en cela lui servir de guide.

Fait au fort Duquesne de la Presqu'île, le 28 avril 1756.

Signé : Dumas

Il est ordonné au sieur de Céloron de Blainville, cadet dans les troupes, faisant fonctions de garçon-major en ce poste, de partir avec un caporal à la tête d'un détachement de trente sauvages ou taba (?) pour aller frapper dans la communication du fort Cumberland. Il s'attachera surtout à harceler les convois soit par terre ou sur la Rivière de Potomac, observant de ne point diviser sa troupe ; il marchera avec grande précaution une fois qu'il sera arrivé au fort Brûlé et aura toujours des découvreurs en avant, en allant comme au retour, avec une arrière-garde de 4 hommes pour l'avertir en cas qu'il fut suivi ; il ne saurait faire trop bonne garde, ni prendre trop de précautions pour ériger l'embuscade, l'ennemi pouvant tirer grand avantage de la sécurité ordinaire des sauvages. Le sieur de Céloron appliquera tous ses talents, et emploiera tout le crédit qu'il a sur la nation qu'il conduit à empêcher les sauvages d'user d'aucune cruauté sur les prisonniers qu'ils feront ; ce point étant l'objet principal de sa mission, il ne saurait, par toutes sortes de motifs, trop se piquer de le bien remplir.

Fait au fort Duquesne, le 4 may 1756.

Signé : Dumas

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet dans les troupes, faisant fonctions de garçon-major en ce poste,

de partir sous les ordres du Sr de Montizambert pour aller frapper aux environs ou dans la communication du fort Cumberland.

Fait au Fort Duquesne, le 11 may 1756.

Signé : Dumas

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet dans les troupes, de partir sous les ordres du sieur Normanville, commandant le détachement des Français et Sauvages, pour aller frapper aux environs du fort Cumberlan.

Fait au fort Duquesne, le 7 juillet 1756.

Signé : Dumas

Nous, lieutenant d'une compagnie du détch. de la Marine, commandant pour le Roy au fort Machault.

Il est ordonné au Sr de Blainville de partir incessamment avec M. de Vercher, officier, qui part de ce poste avec un parti de sauvages pour se rendre sur les terres ennemies, lui enjoignant de suivre les ordres qui lui seront prescrits de son commandant pour les découvertes, si le cas y échet, suivant les ordres de l'officier commandant dudit poste et se conformera à toutes les difficultés qui pourraient en arriver.

Fait au Machault, le 2e may 1757.

Signé : La Chauvignerie

Il est ordonné au sieur de Blainville, cadet, de partir, sitôt la présente reçue, pour se rendre au fort Duquesne, qui est sa garnison, et le chargeons des dépêches de M. le général, qu'il remettra en toute sûreté à M. de Lignerie, commandant de toute la Belle-Rivière. Nous lui donnons, à cet effet, un bateau armé de trois hommes avec lui, pour y conduire 49 barils de lard qui nous ont été envoyés de la Rivière aux Boeufs, qu'il remettra pareillement au fort Duquesne, lui enjoignant de faire toute la diligence possible dans sa route et de se bien garder.

Fait au fort Machault, le 2 juillet 1757.

Signé : La Chauvignerie

Desligneris, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'une Compagnie détachée des troupes de la Marine, commandant du fort Duquesne et ses dépendances.

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet dans les troupes, de partir incessamment de ce fort pour aller en guerre avec le commandant Ferraud, dont il suivra les ordres pendant la campagne.

Fait au fort Duquesne, le 18 juillet 1757.

Signé : Desligneris

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet à l'aiguillette, de partir incessamment de ce fort avec le détachement que nous lui avons donné pour aller frapper dans le pays ennemi, faire en sorte de découvrir si les Anglais font quelques préparatifs et nous rendre compte promptement de ce qui sera venu à sa connaissance ; s'il a fait des prisonniers, fera tous ses efforts pour empêcher que les sauvages n'exercent à leur égard aucune cruauté.

Fait au fort Duquesne, le 23 août 1757.

Signé : Desligneris

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet des troupes détachées de la Marine, de partir incessamment de ce fort pour aller en guerre avec le détachement commandé par M. de l'Épervanche, dont il suivra les ordres pendant la campagne.

Fait au fort Duquesne, le 28 novembre 1757.

Signé : Desligneris

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet à l'aiguillette dans les troupes détachées de la Marine, de partir incessamment de ce fort pour aller avec le détachement de M. de l'Épervanche, dont il suivra les ordres pendant la campagne.

Fait au fort Duquesne, le 20 février 1718.

Signé : Desligneris

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet des troupes détachées de la Marine, de partir incessamment de ce fort

pour aller en guerre avec le détachement commandé par M. Duverger, lieutenant, dont il suivra les ordres pendant la campagne.

Fait au fort Duquesne, le 15 août 1715.

Signé : Desligneris

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet des troupes détachées de la Marine, de partir incessamment de ce fort pour aller à la découverte, avec le détachement commandé par M. de Beaujac, officier, dont il suivra les ordres pendant la campagne.

Fait au fort Duquesne, le 27 septembre 1758.

Signé : Desligneris

Il est ordonné à M. de Blainville, cadet dans les troupes détachées de la Marine, de partir incessamment de ce fort pour aller à la découverte des ennemis, observer leurs mouvements et venir nous en rendre compte. Il ira jusqu'à la traversée, afin d'examiner, s'ils ne viennent point par ce côté-là.

Supposé que les sauvages de son parti fassent des prisonniers, il fera tous ses efforts pour empêcher qu'il ne soit exercé à leur égard aucune cruauté.

Fait au fort Duquesne, le 6 octobre 1758.

Signé : Desligneris

Nous, capitaine d'Infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant l'armée des Rapides.

Il est ordonné à M. de Blainville, enseigne dans les troupes de la colonie, de partir incessamment de cette île avec M. de Mareüil, aussi enseigne dans les mêmes troupes et un détachement de trente miliciens pour se rendre au bas de l'île Cochois, où il choisira l'endroit le plus avantageux pour découvrir les partis ennemis, qui viennent faire des incursions sur nos côtés et au cas qu'il vit un corps assez considérable pour lui faire juger que ce fut l'avant-garde de l'armée, il en enverra le sieur de Mareüil, en toute diligence pour nous en avertir et le sieur de Blainville observera pendant ce temps la mar-

che des ennemis, ayant attention de ne pas se laisser engager. Je vais tout mettre en usage pour le faire renforcer par deux canots de sauvages du sault et au cas que ces derniers le rejoignent, il ira de nuit avec les uns et les autres jusqu'à l'île au Chevreuil, où il restera autant que les Sauvages voudront y rester.

A l'île aux Galops, le 8 octobre 1759.

Signé : Le Chevalier La Corne

Pierre Rigaud, Mis de Vaudreuil, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy de toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Il est ordonné au sieur de Blainville, enseigne dans les troupes de la colonie, de partir incessamment avec quinze hommes des dites troupes pour se rendre à la Prairie, où, étant, il rassemblera tous les bateaux qui peuvent être actuellement dans cette partie et y fera coucher un détachement afin de les mieux garder, notre intention étant que ledit sieur de Blainville n'en délivre aucun que pour les besoins indispensables du service.

Fait à Montréal, le 27 août 1760.

Signé : Vaudreuil

## LES DISPARUS

*Louis-Alphonse Boyer*—Né à Montréal le 21 mai 1839, du mariage de Louis Boyer et d'Amélie Mignault. Il s'occupa longtemps de commerce avec son père, un des plus importants marchands de Montréal. En 1872, M. Boyer fut élu député de Maskinongé à la Chambre des Communes. Réélu en 1874, M. Boyer abandonna la vie publique à la fin de ce parlement, en 1878, pour accepter la charge d'inspecteur des farines. Il garda cette charge jusqu'en 1888. En 1907, M. Boyer se présenta dans le comté de Jacques-Cartier contre l'honorable F.-D. Monk, mais il fut défait. Décédé en mai 1916 (*L'Écho de Saint-Justin*, 2 mai 1927).

## LA FAMILLE STEIN

Adolphe Stein né à Leipzig, chef-lieu de la Haute-Saxe, vers 1804, passa au Canada en 1824, avec trois compatriotes, MM. Gers, Miller et Ritter.

Adolphe Stein fut employé pendant quelques années dans une maison de commerce de Québec, puis, vers 1832, ouvrait un magasin à Gentilly.

A la fin de l'été de 1851, Stein décidait de se fixer à Saint-Christophe d'Arthabaska. C'est lui qui ouvrit le premier magasin dans cette paroisse. Il bâtit aussi une perlasse-rie près de son magasin, et s'occupa du commerce de bois. Il devint bientôt un des citoyens importants de la localité. Il fut maire du village d'Arthabaska et préfet du comté.

En 1870, M. Stein était nommé sous-agent de l'Immigration à Québec. Il décéda dans cette ville le 6 novembre 1877.

Un journal de Québec disait, à la mort de M. Stein : " Quoique d'une autre origine, il ne se trouvait pas étranger parmi nous. Il avait vite pris les habitudes canadiennes, et avait, jeune encore, abandonné le rite froid de Luther pour les cérémonies touchantes et la foi de l'Église catholique. Pour résumer, il fut un citoyen intègre, aimé de tous, et il restera une des plus grandes figures de l'histoire des Bois-Francs."

M. Stein avait épousé, à Québec, le 14 avril 1831, Emélie Laurencelle, fille de Jacques-Philippe Laurencelle et de Judith Métivier. Elle décéda à Gentilly le 14 avril 1839. En secondes noces, M. Stein épousa Marguerite-Geneviève Buteau, veuve de François Pelletier, et fille de Jacques Bateau et de Françoise Thivierge. Madame Stein décéda à Montréal le 15 octobre 1889.

De ses deux mariages, M. Stein eut plusieurs enfants, entr'autres Joséphine-Corinne, qui devint l'épouse du journaliste Hector Fabre, plus tard sénateur et décédé commissaire du Canada en France, François-Léonce-Ludovic, qui remplaça son père comme sous-agent de l'Immigration à Québec, et Marie-Louise-Julie-Annabella, qui devint la femme de Martin Honan, avocat à Arthabaska.

L'honorable juge Adolphe Stein, de la Cour Supérieure de la province de Québec, est le petit-fils de Adolphus Stein (Tiré de l'ouvrage de l'abbé Charles-Edouard Mailhot, *Les Bois-Francs*).

---

## CHANTS DU TERROIR

---

A l'occasion de son élection comme membre honoraire d'un chorale populaire de Dresde, le docteur Gustave Stressman, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, a déclaré que l'âme allemande n'existerait pas sans son folklore et ses récits merveilleux. Le fameux diplomate est allé plus loin en disant que les chorales qui s'occupent de perpétuer les chants du terroir ont plus fait pour l'unité allemande que les victoires des armées et les négociations des diplomates. Ces paroles renferment une leçon dont nous pouvons tirer profit.

Il peut arriver que, sous la poussée du progrès, nous trouvions nos chants populaires trop vieux jeu et que nous les laissions tomber dans l'oubli. Ce serait une faute grave. Le folklore fait partie intégrante du domaine national, et à vouloir l'éliminer nous risquerions de compromettre l'avenir de la race. Ces airs connus, entraînants, naïfs, servent puissamment à entretenir dans le peuple le souvenir des ancêtres qui nous les ont légués, ils servent aussi à cultiver le sentiment patriotique. Aussi devons-nous les conserver avec soin et leur donner une place d'honneur dans nos amusements.

Nous ne manquons pas de chorales. Chaque paroisse en compte au moins une. Veillons donc à ce que les chants canadiens figurent souvent sur les programmes que ces chorales donnent périodiquement, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Ce sera le meilleur moyen de les empêcher de tomber en désuétude. Et si quelques-uns persistent à croire que pareille pratique est enfantine et propre à nous couvrir de ridicule, rappelons-leur l'enthousiasme qui s'empare de nos concitoyens de langue anglaise, par exemple, lorsqu'ils entendent ces chants. Pourquoi les trouverions-nous moins intéres-

sants nous-mêmes, nous qui avons tant de raison de les admirer et de les vénérer ?

Nous nous montrons jaloux de nos traditions, parce que nous les considérons nécessaires à notre survivance. En voilà une qu'il ne faut pas laisser périr, sans quoi le sentiment national, déjà trop faible peut-être, ne tardera pas à perdre encore de sa vigueur. Aimons nos chants du terroir et chantons-les aussi souvent et aussi parfaitement que possible ! Ils seront pour nous l'aide précieuse qu'ils sont pour l'Allemagne et maints autres pays. (*La Presse*, 13 janvier 1927).

---

### LA PAROISSE DE BEAUMONT

---

La paroisse de Beaumont, si calme, si tranquille, avec sa vieille église perchée au sommet d'un promontoire d'où la vue découvre un horizon superbe, que de souvenirs elle éveille dans mon esprit chaque fois que les hasards de la vie m'y ramènent ! C'est là que fut le berceau de ma famille. Depuis deux cents ans quelques-uns des miens y ont vécu, peiné, souffert. Ces champs, ce sont des hommes de mon sang qui les ont fait fructifier. Que de fois, ils ont parcouru ces grèves, sous le grand soleil ou par des nuits d'orage, pour y relever leurs filets de pêche. A l'ombre de ces ormes touffus, ils se sont assis, dans un jour de joie ou de deuil. Dans ce vieux cimetière, au bord de la falaise, en face de la grande mer, combien d'entre eux dorment leur dernier sommeil ? Ils y reposent dans la paix, en attendant le grand réveil.

Vieux aïeux, chair de ma chair, os de mes os, vous avez vécu au milieu du calme et dans le contentement le plus parfait. Au-delà de la borne de vos champs, vous ne connaissiez pas d'horizon. Vous n'avez pas connu non plus les désenchantements de la vie. Pourquoi dirais-je paix à vos cendres ? Ne continuez-vous pas à jouir dans la mort de votre félicité terrestre ? (J.-Edmond Roy, *Nicolas Le Roy et ses descendants*, p. 92).

LETTRE DE M. HOCQUART AU MINISTRE  
(18 OCTOBRE 1732)

J'ay déjà pris la liberté de vous escrire en faveur de M. de Contrecoeur, capitaine, qui passe en France cette année pour restablir sa santé. Il est regardé en ce pays-cy comme un très bon officier et un bon soldat. J'ose encore vous prier de luy accorder l'honneur de votre protection et de luy procurer une croix de Saint-Louis (1).

Je vous fais, Monseigneur, la mesme prière pour M. de Repentigny, ancien capitaine. C'est la seule grâce que ses bons services et son grand âge puissent luy faire espérer (2).

M. Péan, autre capitaine, doit vous demander, Monseigneur, une des deux places de major qui sont vacantes par la mort de Mrs de la Corne et Lignery. Cet officier est très en état de servir, il a de l'ambition et est rempli de bonne volonté (3).

M. de Lusignan, enseigne, fait les fonctions d'ayde-major à Québec ; c'est un homme sage, aimant son devoir, et qui est en état de faire honneur au service, estant aisé (4).

M. de Saint-Vincent fils, enseigne en second, qui a donné cy-devant quelques marques de légèreté dans les affaires passées en est absolument revenu ; il est sage, aime son devoir et il deviendra quelque jour utile au service, il a toute l'intelligence nécessaire pour cela (5).

Je dois, Monseigneur, vous rendre encore plus en connoissances de cause des témoignages avantageux en

---

(1) Claude-Pierre Pecaudy de Contrecoeur, celui-là même qui commandait au fort Duquesne lorsque Jumonville tomba sous les balles des soldats de Washington. Décédé à Montréal le 13 décembre 1775.

(2) Pierre Le Gardeur de Repentigny, lieutenant en 1691 et capitaine le 27 mai 1706. Il obtint la croix de Saint-Louis le 1er avril 1733. Décédé à Montréal le 19 novembre 1736.

(3) Jacques-Hugues Péan, sieur de Livaudière, fut nommé major de Québec le 1er avril 1733. Il décéda à Québec le 25 janvier 1747. Jean-Louis de La Corne, lieutenant de roi à Montréal, décédé le 6 mai 1732. Constant Le Marchand de Lignery, major des Trois-Rivières, décédé dans cette ville le 19 février 1732.

(4) Paul-Louis Dazemard de Lusignan promu lieutenant en 17...., et capitaine en 17.... Décédé à Québec le 2 septembre 1764.

(5) Henry-Albert de Saint-Vincent, enseigne en second depuis 1729. Il fut promu enseigne en pied en 1733.

faveur de M. de Rigauville que M. le marquis de Beauharnois a mis pour commandant à Niagara à ma prière, parce que j'estois persuadé qu'il se comporteroit dans ce poste avec tout le zèle et le désintéressement nécessaires pour le bien et l'avantage de la traite du Roy. Il a de beaucoup surpassé ce que j'en attendais. Je ne vous parle point, Monseigneur, de l'exacte discipline qu'il a restablie parfaitement dans la garnison du fort ; cet officier est homme de teste et rend bon compte (1).

M. de Meloise, lieutenant, a esté chargé par M. le général de nos paquets. Je ne peux, Monseigneur, que vous rendre de cet officier des tesmoignages très avantageux ; il aime et entend le service et il est rempli de bonne volonté (2).

Il y a, Monseigneur, beaucoup d'autres bons officiers qui dans l'opinion où ils sont que vous avez des bontez pour moy m'avoient sollicité de vous escrire en leur faveur comme M. de La Perrière, capitaine, de Croisille, ancien lieutenant, de Verchère, le sr de Repentigny fils, et le sr de Muy, actuellement commandant à la Rivière St-Joseph, homme d'esprit et capable ; je n'ay pû, Monseigneur, leur refuser à tous les tesmoignages que j'ay l'honneur de vous en rendre et qui sont dans la vérité (3).

Je suis, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très  
obéissant serviteur,

A Québec le 18 octobre 1732 (4).

HOCQUART

(1) Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville nommé commandant de Niagara en 1730. Fait capitaine en 1736. Décédé dans sa seigneurie de Berthier-en-bas le 11 juillet 1739.

(2) Nicolas-Marie Renaud d'Avène des Meloizes fait capitaine le 1er avril 1733. Décédé à Québec le 4 juillet 1743.

(3) René Boucher de la Perrière fait capitaine le 23 avril 1726. Il décéda à Boucherville le 11 août 1742. Charles Le Gardeur de Croisille fait lieutenant le 22 avril 1727, obtint le commandement d'une compagnie en mai 1741. Chevalier de Saint-Louis en février 1748. Décédé aux Trois-Rivières le 3 décembre 1749. Jean-Baptiste Jarret de Verchères, lieutenant en 1726 et capitaine en 1738. Décédé à Montréal le 2 août 1752. Jean-Baptiste-René Le Gardeur de Repentigny commandait à Michillimakinac en 1733. Il fut tué par les Renards le 16 septembre 1733 en même temps que huit autres Français. Jacques-Pierre Daneau de Muy décédé au Détroit le 20 mai 1758.

(4) Archives du Canada ; archives de la province de Québec.

THEODORE DE PINCIER, L'HERMITE DE  
WILLIAM-HENRY

---

C'est dans l'*Histoire de Sorel* de M. l'abbé Couillard Després que nous trouvons l'histoire de cet étrange personnage.

Né en Saxe le 8 juillet 1750, il était le fils naturel du duc de Brunswick. Sa mère, veuve du capitaine de Martigny, se remaria avec Georges-Henri de Pincier, français d'origine mais capitaine de grenadiers dans les troupes germaniques. Le capitaine de Pincier adopta l'enfant et lui donna son nom.

Le jeune de Pincier entra dans les troupes en 1767. Après avoir servi dans un régiment mercenaire pendant la guerre de l'Indépendance, il passa au Canada où il se fit recevoir arpenteur.

En 1796, on lui confia la tâche d'arpenter la seigneurie de Sorel. Peu après, il s'établissait à Sorel même. M. de Pincier avait reçu une excellente éducation. L'histoire, la géographie, les mathématiques, la philosophie, le génie civil, l'anglais, le français, même le sanscrit, lui étaient familiers.

M. de Pincier avait tout de même de singulières idées sur la vie future. Dans une de ses lettres il dit qu'il croit en Dieu mais non à la résurrection des morts. Dans une autre lettre, il écrit que les esprits, après la mort, voyagent d'astres en astres. "Ce sera le sort de mon âme, ajoute-t-il, si j'en ai une..." Évidemment, le pauvre homme n'avait pas la foi.

L'arpenteur de Pincier, sur ses vieux jours, tomba dans une profonde misère. Il n'eut pas la force de supporter ses épreuves et il mit fin à ses jours. Il fut inhumé dans le cimetière anglican de Sorel le 19 avril 1824.

Marjé à une canadienne-française, Charlotte de Bellefeuille, Théodore de Pincier laissa deux filles qui épousèrent, l'une André Lavallée (28 avril 1823) et l'autre Louis Guay dit Dragon.

La vie solitaire et étrange de Théodore de Pincier l'avait fait surnommer l'hermite de Sorel. Ce surnom lui est resté dans la chronique populaire dans l'ancienne ville de William-Henry.

LES PREMIERS COLONS DE MONTREAL.

(Suite)

1214. Plemarest, Geneviève. Épouse, le 11-1-66, A. Renaud (839). Recens. 1667.

1215. Pot, Nicolas. Recens. 1666-1667. A celui de 1666, il est nommé Pan, pour Pau. Après 1667, il va demeurer dans la région des Trois-Rivières.

1216. Poupardeau, Pierre. Recens. 1666.

1217. Poupart, Pierre. Recens. 1666-1667. Basset, 5-7-67.

1218. Rapin dit La Muzette, André. Signe au mariage Perusseau-Leroy, 8-3-66. Recens. 1666. Basset, 4-12-67. Domestique, puis chirurgien. De nos jours, ce nom s'écrit : Rapin.

1219. Ravenne, Bernard. Soldat, Cie Rougemont. S. 19-3-66, 19 ans.

1220. Remy, Marie. Épouse, le 11-1-66, P. Desautels. (235). Recens. 1667.

1221. Renoul dit Lachapelle, François. Recens. 1666. Domestique.

1222. Robert, Jean. Recens. 1666-1667. Présent au mariage, le 10-1-67.

1223. Robin, François. Meunier. Recens. 1666-1667. Trouvé mort " dans le rouet de son moulin ", en 1669.

1224. Rollard, Amédée. Tailleur. Recens. 1666.

1225. Roquet, Antoine. Menuisier. Recens. 1666.

1226. Rousseau, Pierre. Recens. 1666.

1227. Rousselin, Anne-Suzanne. Épouse, le 6-6-66, J. Leblanc (1187).

1228. Roy, Jean. Recens. 1666-1667, 20 ans. Serviteur.

1229. Roy, Pierre, 1666. 22 ans. Domestique. Doit être lui qui est dit être âgé de 30 ans et domestique des seigneurs au recens. de 1667.

1230. Royer, Nicolas. Charpentier. Recens. 1666.

1231. Rustique, Irlandais. Soldat, Cie DuGué. S. 8-2-66, 35 ans.

1232. Saint-Aubin, Adrien. Recens. 1666-1667. Domestique.
1233. Saluer, Sieur de Montlieu, François. Soldat, Cie La Varenne. S. 27-6-66, 27 ans. Noyé.
1234. Sauton, Martial. Recens. 1666-1667. De Monchy, 25-7-66. Épouse, le 10-1-66. Épouse, le 10-1-67, M. Gagnier (412).
1235. Sénécal, Jean. Recens. 1666-1667. Doit être celui qui est mentionné au No 1014.
1236. Sorillet, Jean. Recens. 1666-1667.
1237. Talien, Julien. Recens. 1666. Il est possible que ce soit le nommé Talvas (1436).
1238. Tenard, Marguerite. Basset, 23-11-66. Épouse, le 23-11-66, C. Boyer (1130).
1239. Tessier, Pierre. Recens. 1666, 28 ans. Marié en France.
1240. Thomas, Anne (ou Thomassin). Épouse, le 22-3-66, C. Jaudouin (1049). Recens. 1667.
1241. Varin, Catherine. Marraïne, 6-1-66, nommée Varry. Épouse, le 5-7-66, P. Tessier (845). Tanguay, I, 581, a fait une seule personne de Marie et Catherine Varin.
1242. Vesne, Jean (ou Voynes). Recens. 1666, nommé Voynes. Recens. 1667. Probablement lui qui est nommé Tennes (1437), le V et le T étant souvent presque souvent identiques dans les anciennes écritures. Basset, 3 juin et 17 sept. 1667.
1243. Videlet, Gaspard. Tailleur. Recens. 1666-1667. Voir no 1121 B.
1244. Viger, Désiré. Matelot. Recens. 1666-1667. Épouse, le 19-9-67, Catherine Moitié (1203). On écrit parfois son prénom Désir et Denys, et son nom Viger. Ancêtre de Jacques et de Denis-Benjamin Viger.
1245. Viger, Jean. Matelot. Basset, 13-11-66. Recens. 1666-1667. On le nomme aussi : Vigier.
1246. Villeneau, Nicolas. Recens. 1666-1667.
1247. Villeneuve, Pierre. Domestique. Recens. 1666-1667.
1248. Viville, Jean. Recens. 1666.

*Naissances:*

1249. André dit St-Michel, Gertrude. Fille de Michel. B. 5-4-66. Recens. 1667.

1250. Archambault, Marie-Geneviève. Fille de Laurent. B. 9-4-66. Recens. 1667.

1251. Aubuchon, Jacques. Fils de Jean. B. 18-6-66. Recens. 1667.

1252. Auger, Marie. Fille de Jean. B. 5-12-66. Recens. 1667.

1253. Basset, Marie. Fille de Benigne. B. 8-9-66. Recens. 1667, mentionnée deux fois.

1254. Baudereau, Gabriel. Fils d'Urbain. B. 24-7-66. Recens. 1667.

1255. Baudouin, Jean-Baptiste. Fils de Jean. B. 12-6-66. Recens. 1667.

1256. Baudry, Jean. Fils d'Antoine. B. 24-12-66. Recens. 1667.

1257. Beauchamp, Catherine. Fille de Jacques. B. 24-7-66. Recens. 1667.

1258. Beaujean, Mathurine. Fille d'Elie. B. 25-4-66. Recens. 1667.

1259. Boivin, Michel. Fils de Jacques. B. 11-12-66.

1260. Bouvier, Urbain. Fils de Michel. B. 12-7-66. Recens. 1667.

1261. Cadieu, Pierre. Fils de Jean. B. 7-4-66. Recens. 1667.

1262. Chapperon, Catherine. Fille de Jean. B. 26-5-66.

1263. Charbonneau, Michel. Fille d'Olivier. B. 2-10-66. Recens. 1667.

1264. Charly, Catherine. Fille d'André. B. 3-6-66. Fit partie de la communauté de la Congrégation de N.-D. sous le nom de soeur St-Ange du St-Sacrement. S. 27-1-1719.

1265. Charron, Catherine. Fille de Pierre. B. 23-9-66.

1266. Chartier, Pierre. Fils de Guillaume. B. 22-10-66.

1267. Cicot, Jean. Fils de Jean. B. 22-3-66. Recens. 1667.

1268. Courtemanche, Anne. Fille d'Antoine. B. 9-3-66. Recens. 1667.

1269. Dagenets, Michel. Fils de Pierre. B. 29-9-66. Recens. 1667.

1270. Dailleboust, Jean-Baptiste. Fils de Charles. B. 27-3-66. Recens. 1667. En 1685, (Basset, 5 fév.), il achète avec Pierre Cartier, un congé de François Charon de la Barre.

1271. Dany, Charlotte. Fille d'Honoré. B. 21-12-66. S. 15-1-67.

1272. De Niau, Gilles. Fils de Jean. B. 22-4-66. Recens. 1667.

1273. De Niau, Joseph. Fils de Marin. B. 14-3-66. Recens. 1667.

1274. Desautels, Joseph. Fils de Pierre. B. 29-10-66. Recens. 1667. S. 13-9-67.

1275. Desroches, Marguerite. Fille de Jean. B. 30-4-66. Recens. 1667.

1276. Ducharme, Claude. Fils de Fiacre. B. 4-3-66. Recens. 1666.

1277. Fillastreau, Jacques. Fils de René. B. 13-2-66. Recens. 1666-1667.

1278. Froget, Marguerite. Fille de Nicolas. B. 8-4-66. Recens. 1667.

1279. Gadois, Jeanne-Françoise. Fille de Pierre. B. 7-3-66. Recens. 1667.

1280. Galbrun, Jean-Baptiste. Fils de Simon. B. 24-2-66. S. 13-3-66.

1281. Gendron, Marie. Fille de Guillaume. B. 10-12-66. Recens. 1667.

1282. Gervaise, Nicolas. Fils de Jean. B. 11-5-66. Recens. 1667.

1283. Geté, Urbain. Fils d'Urbain. B. 11-4-66. Recens. 1667.

1284. Giard, Antoine. Fils de Nicolas. B. 31-8-66.

1285. Gueretin, Marie. Fille de Louis. B. 20-7-66. Recens. 1667.

1286. Lauson, Catherine. Fille de Gilles. B. 23-5-66. Recens. 1667.

1287. Le Ber, Sieur Duchesne, Jean-Vincent. Fils de Jacques. B. 8-11-66. Recens. 1667. Tué au combat de Laprairie en 1691.

1288. Le Ber, Marie. Fille de Françoise. B. 6-12-66. Recens. 1667.

1289. Leduc, Anne-Françoise. Fille de Jean. B. 14-3-66. Recens. 1667.

1290. Le Moyne de Bienville, François. Fils de Charles. B. 10-3-66. Recens. 1667. S. 7-6-91. Tué par les Iroquois au combat de Repentigny.

1291. Le Moyne, Nicolas. Fils de Jacques. B. 27-11-66. Recens. 1667.

1292. Le Sel, Catherine. Fille de Gabriel. B. 2-5-66.

1293. Malet, Anne. Fille de Pierre. B. 20-2-66. Recens. 1667.

1294. Martin, Catherine. Fille de Charles. B. 6-1-66. Recens. 1666.

1295. Milot, Françoise. Fille de Jean. B. 2-5-66. Recens. 1667.

1296. Panier, Marguerite. Fille de Daniel. B. 18-9-66. Recens. 1667.

1297. Papin, Pierre. Fils de Pierre. B. 20-12-66. Recens. 1667. Tué au combat de la Pointe-aux-Trembles, en octobre 1690.

1298. Picard, Marguerite. Fille de Hughes. B. 16-2-66. Recens. 1667.

1299. Richôme, Elisabeth. Fille de Pierre. B. 31-8-66.

1667

Plus de 100 familles sont envoyées par le roi en Canada, durant l'année 1666 (Faillon, III, 207).

Deuxième recensement nominal (Sulte, IV, 64). Il est fait avec plus de soin que le précédent, mais on y trouve, en ce qui concerne Montréal, quelques répétitions et encore des omissions.

D'après Faillon, III, 220, la population était de 766 âmes et d'après Morin (*Vieux Montréal*, planche 3), de 760.

1300. Agigan, Pierre. Recens. 1667. Domestique des seigneurs, 40 ans.

1301. Alets, Georges. Recens. 1667. 26 ans. Compagnon. Basset, 23-12-67.

1302. Alin, Jacques. Recens. 1667. Domestique, 22 ans.

1303. Arnauld, Antoine. Fils de Pierre Arnauld dit des Moulins. Parrain les 20 et 27-9-67.

1304. Aubuchon, Jean. Fils de Jean (142). B. en 1661 aux Trois-Rivières. Recens. 1667.

1305. Banchaud, Etienne. Marchand. Justice, 4-1-67. Parrain, 14-11-67. Basset, 26-11-67.

1306. Barré, Gabriel. Recens. 1667. 21 ans. Domestique.

1307. Beaufretail dit Lafleur, Guillaume. Soldat, Cie Contrecoeur. Justice, 26-2-67.

1308. Beville. Recens. 1667. 30 ans. Domestique. Il est possible que ce soit Blanchart dit Belleville (209).

1309. Bialle, Daniel. Marchand huguenot. Ayant fait décharger des marchandises à Montréal, un jour de fête, " au mépris de notre religion ", il fut arrêté, en juillet 1667, sur un ordre de Migeon de Branssat. Registre du tabellionage et Conseil Souverain.

1310. Bouchard, Louise. B. 1647. De Neufchatel, en Picardie. Soeur de Guillaume (1021). Épouse, le 6-11-67. S. Guillory (972). S. 1703.

1311. Boucher, Madeleine. Signe au mariage de Vauchy-Laisné, le 21-11-67. Basset, 18-11-67. Probablement femme d'Urbain Baudry, des Trois-Rivières.

1312. Bouchet dit Le Tau, Joseph. Anspessade, Cie Salières. Justice, 15-9-67.

1313. Bouin, Michel. Agé de 6 mois. Recens. 1667.

1314. Boyer ou Bouyer, Nicolas. Basset 3-7-67. Épouse, le 8-8-67, M. Masclin. Suivant les documents, on le nomme Boyer, Boujier et Bouyer.

1315. Briat dit Le Soldat, Jacques. Justice, 25-2-1667. Dans les Jug. du Cons. Souv. 1667, il est nommé Bris, par erreur. On écrit aussi son nom Briiat. S. 7-12-71, 28 ans. Mort à l'hôpital.

1316. Cardillon, Marguerite. Épouse de C. Desjardins (1247). Recens. 1667. Fait baptiser un enfant le 13-4-67.

1317. Caron . . . Fils de Pierre (1318). Recens. 1667. Son nom de baptême n'est pas indiqué.
1318. Caron, Pierre. Époux de Catherine Platte (982). Recens. 1667.
1319. Charrier, Jacques. Recens. 1667. 22 ans. Domestique.
1320. Chartier dit La Forest, François. Justice, 15-11-67.
1321. Chastelleraux, Soldat au régiment de Carignan. Justice, 19-9-67. Procès verbal de son décès. Justice, 9-8-70.
1322. Cécire, Claude. Recens. 1667. Doit être Claude Bosseron (1126).
1323. Claude . . . Recens. 1667, domestique de Mlle Mance.
1324. Combaut, Charles. Présent au mariage Boyer-Masclin, le 8-8-67. Ne serait-ce pas Combart mentionné au recensement de 1662 ? (1146).
1325. Coron, Jean. Soldat au réiment de Carignan et maître tourneur. Basset, 12-10-67. Se marie en 1670.
1326. Courage . . . Recens. 1667, 24 ans. Domestique.
1327. Crespin, Marie. Epouse de J. Fournier (804). Recens. 1667.
1328. Dandonneau, Louis. Arrivé en 1667. Doc. du 5-8-78.
1329. Dazé, Paul. Arrivé en 1667. Doc. du 5-8-78.
1330. De Brandis, Jean Nicalis, Sieur. Enseigne de la Cie de La Freydière. Basset, 1-11-67. Présent au mariage Dugué-Moyen, le 7-11-67.
1331. Décès dit Lachapelle, Pierre. Soldat, Cie Contrecoeur. Signe dans Basset, 3-7-67 et 17-7-67. Justice, 23-8-67. Dans les registres judiciaires on écrit son nom : Desaix.
1332. De Coguenne, Charlotte. Epouse, le 10-1-67. J. Gasteau (248). Recens. 1667.
1333. De Courcelles, Daniel Rémy. Gouverneur de la Nouvelle-France. Basset, 1-11-67.
1334. De Cuque, François. Soldat au régiment de Carignan. Justice, 5-4-67.

1335. De Fénélon, abbé François de Salignac. Arrivé le 27-6-67. (Gauthier, Cie de St-Sulpice, p. 50). Basset, 1-11-67. Présent au mariage Dugué-Moyen, le 7-11-67. Signe : F. de Salignac. Fut mêlé à la fameuse querelle Frontenac-Perrot en 1673-1674.

1336. De Lalande, François. Recens. 1667, 26 ans. Domestique.

1337. De La Salle, René Cavalier. Signe au mariage Dugué-Moyen, le 7-11-67. Il signe : R. de la Sale, dans plusieurs actes.

1338. Delpèche dit Bélair, Bernard. Soldat, Cie Salières. Basset, 25-10-67, contrat de mariage avec Marg. Le Vigneux. Ce contrat est résolu et il en fait un autre, Basset, 23-11-67, avec M. Jourdin (1380), qu'il épouse le 25-11-67.

1339. De Maffé dit La Feise, Pierre. Premier sergent de la Cie de Salières. Présent et signe au mariage Lelpèche-Jourdin, le 25-11-67. Basset, 23-11-67.

1340. Deneau, Marie. Seconde épouse de Jacques Archambault (139). Recens. 1667. Au recens. elle est nommée Denot. Basset, en 1675, écrit Denaux.

1341. Denevelet, Marguerite. Recens. 1667, 24 ans. Fille à marier. Épouse Abraham Bouat en 1670.

1342. Denison, Frs-Étienne. Basset, 20-10-67 (V. Roy et Malchelosse, Le Régiment de Carignan, p. 111.

1343. De Sante-Croix, François. Lieutenant de la Cie de M. Du Gué. Basset, 1-11-67.

1344. Desforges, Adrian. Justice, 15-3-67.

1345. Des Granges, Sieur. Lieutenant de la Cie de M. de La Varenne. Justice, 15-9-67.

1346. Deshays, Jacques. Recens. 1667, 20 ans. Domestique.

1347. Desjardins dit Charbonnier, Claude, de l'Isle, évêché de Senlis. Souart, 28-1-67. Épouse M. Cardillon (1316), à Québec, 12-1-66. Recens. 1667.

1348. Desmoignoux, Charles, Sieur de Laleu. Soldat, Cie La Varenne. Signe au mariage Marie-Gouard, le 31-5-67. Dans l'acte on écrit : Desmagny. Basset, 21-6-67. Justice, 5-3-67.

1349. Desrosiers, Jean . . . dit. Soldat, Cie La Freydière, 30 ans. Trouvé mort sur la neige. S. 23-1-67.

1350. De Tracy, Alexandre de Prouville, Marquis de. S'embarque à Québec pour Montréal le 4-5-67. (Journal des Jésuites).

1351. De Verchères, François Jarret. Enseigne de la Cie de M. de Contrecoeur. Justice, 22-10-67.

1352. Dubray dit La Plume, Nicolas. Basset, 4-12-67.

1353. Duceau dit Baron, Jean. Soldat, Cie La Varenne. Basset, 21-6-67.

1354. Duchez, Pierre. Recens. 1667, 25 ans. Soldat de la garnison.

1355. Duge. Valet de chambre de M. de Salières. Basset, 25-10-67.

1356. Dumaretz, Jacques. Recens. 1667. Chez les SS. de la Congrégation de N.-D.

1357. Duval, . . . 30 ans, domestique. Recens. 1667.

1358. Éstard, Albert. Recens. 1667, 29 ans.

1359. Favereau, Pierre. Épouse Marie Benoit, vers 1667. Justice, 13-9-67.

1360. Faye, Mathieu. Soldat, Cie La Varenne. Basset, 17-9-67.

1361. Fillion, François. 30 ans. Domestique. Recens. 1667.

1362. Fortin dit La Grandeur, Louis. Soldat, Cie La Freydière. Basset, 4-12-67.

1363. Fournier dit Laverdure, Gabriel. Soldat Cie La Varenne. Basset, 21-6-67.

1364. François . . . 29 ans, domestique. Recens. 1667.

1365. Frémont, abbé Jean. Arrivé en juillet 1667. Décédé le 17-6-94 (Gauthier, Cie de St-Sulpice, p. 51).

1366. Galipeau, Gilles, de Poitiers. Présent au mariage Bots-Bugon, le 26-9-67. Il est nommé Gallipeau et dit être fermier de la terre Ste-Marie, dans Basset, 17-4-67.

1367. Gats, Sieur de Vivarete, Jean. Sergent de la Cie Salières. Basset, 25-10-67 et 22-11-67. Dans ce dernier acte, le notaire le nomme Ga dit la Vaivarete.

1368. Gauthier, Jean. 18 ans, domestique. Recens. 1667.
1369. Govart, Marguerite, 19 ans, fille à marier. Recens. 1667.
1370. Grain, Mathurin. Basset, 12-10-67.
1371. Grangé dit Dauphin, Hubert, 25 ans, valet de M. de Contrecoeur. S. 12-3-67.
1372. Grenet, Jean. 22 ans, domestique. Recens. 1667.
1373. Gros dit Laviolette, Antoine, de Bourbon-les-Bains, évêché de Bourges. Présent au mariage de Marie-Gouard, le 31-5-67.
1374. Grouvillet et de La Mothe, Michel, 18 ans, soldat, Cie La Motte. S. 15-3-67.
1375. Guillaume, . . . 22 ans, domestique. Recens. 1667.
1376. Hughet, René. 22 ans, soldat de la garnison. Recens. 1667. Marié en 1680. Tué par les Iroquois en 1691 (Tanguay, I, 312).
1377. Jacob, François. 22 ans, domestique. Recens. 1667.
1378. Jean . . . 25 ans, domestique. Recens. 1667.
1379. Joisneaux dit La Tour, Pierre. Soldat, Cie Laubia. Signe : Joisneaux et Joisneaut. Basset, 21-8-67 et 26-11-67.
1380. Jourdin, Marguerite. De Bois-Robert, en Normandie. Basset, 23-11-67. Épouse B. Delpêche (1339), le 25-11-67.
1381. Julien . . . 26 ans, domestique. Recens. 1667. Probablement Julien Averty, de Véron, évêché d'Angers.
1382. Jullien, Pierre. Cadet, Cie Contrecoeur. Basset, 26-11-67.
1383. Labbé, François. Soldat de la garnison, 29 ans. Recens. 1667.
1384. Lafontaine . . . Valet du Sieur des Granges (1345). Justice, 15-9-67.
1385. Loiseau dit Lignièrès et Des Grandinièrès, Jacques. Justice, 4-8-67.

1386. Launay, Etienne. 21 ans, domestique, 1667. Parait être celui qui est nommé Gendre (1165) en 1666.

1387. Laisné, Geneviève, de Saint-Barthélémi, évêché de Paris. Recens. 1667, 15 ans, fille à marier. Basset, 18-11-67. Epouse, le 21-11-67. P. de Vauchy (799).

1388. La Marque, Jacques-Roch de Saint-Colombe, évêché de Bordeaux. Marchand. Parrain, 11-8-67. Justice, 19-10-67. Epouse Marie Pournin (477) en 1668.

1389. Lamondor. . . . 22 ans, domestique. Recens. 1667. 1667.

1390. Lamothe, Le Père. 60 ans, soldat de la garnison. Recens. 1667.

1391. La Pierre, Pierre. . . dit. Caporal, Cie Du Gué, 32 ans. S. 5-7-67. Noyé.

1392. La Salle, Simon. 31 ans, domestique. Recens. 1667.

1393. Laurent, Pierre. 26 ans, domestique. Recens. 1667.

1394. Lavallée, Cadet, Cie de Du Gué. Justice, 15-9-67.

1395. Lazide, Cadet, Cie Salières. Justice, 15-9-67.

1396. Le Ber, François, 20 ans, domestique. Recens. 1667.

1397. Le Breton, Soldat, Cie La Freydière. Justice, 15-9-67.

1398. Le Clere dit La Violette, François. Anspessa-de Cie Salières, Basset, 25-10-67 et 22-11-67.

1399. Lecomte, Marie-Elisabeth. Soeur à l'Hôtel-Dieu, 35 ans. Recens. 1667.

1400. Leconte, Robert. 23 ans, soldat de la garnison. Recens. 1667.

1401. Le Poitevin, 30 ans, domestique des Seigneurs. Recens. 1667.

1402. Le Rouge, "Le nommé Le Rouge" : Justice, 15-9-67. Serait-ce Jean Le Rouge, marbrier et arpenteur qui réside à Québec en 1669 (Tanguay, I, 386), et qui fit le bornage de quelques terres dans la région de Montréal en 1673 et 1674 ?

1403. Le Vallon, Joseph Denis dit. Soldat, Cie Contrecoeur. Basset, 24-9-67.

1404. Levesque dit Lavallée, René. Les 11 et 13 juin 1667, il subit un procès pour vente de boisson à un sauvage (Conseil Souverain, I, 422).

1405. Martin, Sieur de Rochepeau, Gilbert. Les 4 et 7 juin 1667, il subit un procès pour avoir fait la traite de l'eau-de-vie chez les Sauvages (Conseil Souverain, I, 422).

1406. Le Vigneux, Marguerite. Basset, 25-10-67 et 22-11-67.

1407. Malet, Michel. Soldat, Cie La Durantaye, 30 ans. S. 20-2-67.

1408. Marc dit La Victoiiire, Jean. Basset, 10-7-67.

1409. Marie, Jean. 41 ans. Recens. 1667.

1410. Marie dit Ste-Marie, Louis de Saint-Symphorien de Tours. Basset, 21-5-67. Epouse, le 31-5-67, M. Gouard. Soldat, Cie La Varenne.

1411. Masson, Pierre. Présent au mariage du 25-11-67. Caporal, Cie Salières.

1412. Moissan dit La Palisse et Le Parisien, Nicolas. Soldat, Cie La Freydière, et cordonnier. Basset, 4-12-67, le nomme Moison. Tanguay, I, 436, le nomme Moisan. Il signe : Moisson. Basset, 12-8-69.

1413. Molard, Amédée. 30 ans. Recens. 1667.

1414. Monnier, Anne. 28 ans, compagnon ! Recens. 1667. Il y a évidemment erreur du copiste qui a dû lire Anne pour Thomas (586).

1415. Moquin, Mathurin de Saint-Nicolas, évêché d'Angers, 25 ans, domestique à l'Hôtel-Dieu. Recens. 1667. Signe : Basset, 26-1-67.

1416. Moreau . . . 30 ans, domestique. Recens. 1667.

1417. Moreau, Michel. 24 ans, domestique des Seigneurs. Recens. 1667. Devint sergent et notaire à Boucherville.

1418. Nicolas . . . 20 ans, domestique. Recens. 1667.

1419. Oury, Jean. Signe dans Basset, 21-9-67.

1420. Pannetier, sieur de La Bosse, René. Témoin au procès du 4 et du 11 juin 1667 (Conseil Souverain, I, 422).

1421. Paviot dit Lapensée, Jacques. Soldat Cie La Fouille. Basset, 21-8-67.

1422. Peley, Marguerite, de Saint-Jean en Grève, évêché de Paris. Épouse de J. Bouin (783). Recens. 1667, 26 ans. On écrit ce nom : Peloy et Pelvy. Tanguay dit Berrin, I, 62.

1423. Perraux dit La Gorce, Paul, de Saint-Surin de Mortagne, évêché de Saintes. Basset, 10-8-67. Justice, 16-8-67. Dans ce dernier document il est prénommé Paul et Pierre. Plus tard, on le nomme Perrot.

1424. Petit, Jean, 23 ans, domestique. Recens. 1667.

1425. Pierre... 26 ans, domestique. Recens. 1667.

1426. Pierre... 17 ans, domestique. Recens. 1667.

1427. Poisson, François. Soldat Cie La Varenne. S. 8-3-67.

1428. Potier dit Laverdure, Etienne, de Conflans, bourg de Charençon de Paris. Justice, 13-9-67. On écrit parfois, son nom : Portyé. Soldat Cie Du Gué.

1429. Proux, René. 30 ans, pensionnaire. Recens. 1667.

1430. Prunier dit Le Picard, Nicolas de Saint-Leu, évêché d'Amiens. Justice, 13-9-67. Tanguay, I, 499, le nomme Preunier.

1431. Rocbrune. Basset, 24-9-67. Doit être Philibert Couillard dit Roquebrune. Tanguay, I, 144, 170.

1432. Roux, Jean, de Fontaine-Chalandre, évêché de Saintes, 20 ans domestique. Recens. 1667. Voir Tanguay, I, 532.

1433. Royer, Claude dit La Mule. Premier Caporal Cie Salières. Présent au mariage du 25-11-67. Basset, 23-11-67. Reg. N.-D. 25-11-67.

1434. Sauvagean de Maisonneuve, René. Chirurgien, Cie Du Gué. Présent et signe au mariage Dugué-Moyen, le 7-11-67.

1435. Talon, Jean. Comte d'Orsainville, intendant de la Nouvelle-France. Présent au contrat de mariage de Sidrac-Dugué, le 1-11-67. Il s'embarqua pour Montréal, à Québec, le 6 mai 1667.

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)

A PROPOS DE LANDRIEVE

(Suite et fin)

Ayant marqué à Mr l'intendant, en 1750, que la Cour lui avoit accordé une prorogation de congé, cet intendant le proposa à la Cour pour être écrivain principal et son subdélégué au Détroit.

Après avoir obtenu, en 1751, le grade d'écrivain principal, il partit de France, pour aller continuer ses services en Canada et, dès qu'il fut arrivé à Québec, il fût chargé de mettre en forme les acquits de l'exercice du trésorier qui venoit de mourir.

Étant destiné pour aller servir au Détroit, il eut ordre de partir le printems 1752, pour y aller faire les fonctions de subdélégué de Mr l'intendant et celles de commissaire; les sauvages ayant excité des troubles dans cette partie, que l'on vouloit appaiser, il y conduisit un convoi considérable de munitions de guerre et de bouche, que le commandant général de la colonie voulût qu'il fit passer par la partie du sud du lac Ontario, pour faire voir aux Anglois et aux sauvages les précautions que l'on prenoit pour munir le Détroit.

La tranquillité y ayant été rétablie, il en partit en 1754, et, à son arrivée à Québec, il fut chargé du détail des troupes de ce gouvernement et de celui des Trois-Rivières.

Il eût ordre, au printems 1755, d'aller faire une visite dans tous les postes jusqu'au fort Duquesne, d'où il ne voulût pas partir avant l'arrivée du général Bradok, qui venoit faire le siège de ce fort, qu'il auroit réduit en cendre, s'il y fût arrivé; il contribua en tout ce qui dépendoit de lui à sa défaite, en pourvoiant à tous les besoins du détachement de François et sauvages qui marcha contre ce général; Mr Dumas qui se trouva commandant par la mort de Mr de Beaujeu, qui fut tué dans cette célèbre action, et d'autres officiers lui donnèrent les plus grandes marques de satisfaction sur la conduite qu'il avoit tenue dans une occasion aussi critique.

Arrivé à Montréal de cette tournée quelques jours après la malheureuse affaire du Lac Saint-Sacrement, il eût ordre de se rendre sur cette frontière, où l'on jetta pendant l'hiver

les premiers fondemens du fort de Carillon, Mr de Roquemauve qui y commandoit, ne laissa pas ignorer à Mr l'intendant la satisfaction qu'il avoit de ses services; Mr le marquis de Vaudreuil lui marqua toute celle qu'il en avoit lui-même, en lui promettant de s'intéresser à son avancement.

Il eût ordre, au mois de février 1756, d'abandonner cette frontière, pour aller préparer dans les forts Frontenac et Niagara, ce qui étoit nécessaire pour faire le siège du fort Choueghen sur le lac Ontario; il eût ordre d'aller, en qualité de commissaire, à la suite de l'armée commandée par Mr le marquis de Montcalm pour cette expédition, et quoique l'on n'eût pas encore veü marcher dans la colonie des forces aussi considérables, il trouva les moyens de faire subsister cette armée en établissant des fours de distance en distance dans les bois. Le général en rendit compte de devant Choueghen à la Cour, au gouverneur général, et à l'intendant et Mrs de Rigaud et Bourlamaque, crurent en devoir informer Mr le marquis de Vaudreuil.

Au retour de cette campagne, en septembre, il eût ordre de retourner au fort de Carillon. Mr l'intendant lui marqua dans ce même tems qu'il ne l'oublieroit pas auprès de Mr le garde des sceaux sur son avancement.

A son retour de cette campagne, au commencement de l'hiver 1757, il eût ordre de se rendre au fort Saint-Jean, sur la frontière du Lac Champlain, pour faire rendre compte aux gardes-magasins des forts de cette frontière, et pour travailler au départ d'un détachement de 2000 hommes, François et sauvages, commandés par Mr de Rigaud de Vaudreuil, pour aller faire, sur les glaces, une tentative sur le fort George; Mr le marquis de Vaudreuil et Mr le marquis de Montcalm, lui marquèrent toute la satisfaction qu'ils avoient de son zèle pour le bien du service.

Au mois de may de cette même année, il eût ordre de se rendre à Carillon et de faire les fonctions de commissaire à la suite de l'armée commandée par Mr le marquis de Montcalm, pour faire le siège du fort George. Il trouva pareillement les moyens de faire subsister l'armée, comme il avoit fait pour celle de Choueghen l'année précédente. Ce général qui reconnût de quelles ressources il étoit dans un país où l'on ne pouvoit faire la guerre qu'en surmontant obstacles

sur obstacles, déclara qu'il ne vouloit point avoir d'autre commissaire dans les armées qu'il commanderoit, et l'a très bien notté dans ses mémoires. Comme il se proposoit de passer en France pour y venir solliciter son avancement qu'on lui faisoit espérer, Mr le marquis de Lévis, qui commanda l'armée une partie de la campagne et qui eût occasion de connoître ses services, lui donna pour la Cour une lettre pleine de satisfaction qu'il a gardé, n'ayant pû avoir la permission de passer en France.

Au printems 1758, sur les avis qu'on eût que les ennemis venoient attaquer le fort de Carillon, il eût ordre de s'y rendre. Il partit avec Mr le marquis de Lévis, qui ayant pris le devant, lui confia la conduite d'un convoi de 24 batteaux chargés de munitions de guerre et de bouche, et il arriva à l'armée au moment que l'ennemi vint l'attaquer dans ses retranchemens, journée mémorable qui couvrit de gloire l'armée et Mr le marquis de Montcalm qui la commandoit.

Il demanda, en 1759, à être employé dans l'armée de Québec, commandée par ce général, qu'il avoit suivi dans toutes ses campagnes précédentes; mais Mr l'intendant, qui étoit à cette armée, lui ayant marqué qu'il étoit nécessaire à Montréal et que ses services lui seroient également comptés, que s'il étoit dans la capitale, il se tint sur la frontière du Lac Champlain; il contribua, en tout ce qui dépendoit de lui, à l'évacuation des forts de Carillon et de Saint-Frédéric, à l'établissement de l'Ysle-aux-Noix et à assurer la subsistance de l'armée qui étoit sur cette frontière en faisant une levée du bled chez les habitans de la Rivière de Chambly. Mr le marquis de Lévis, qui vint visiter cette frontière, trouva tout dans le meilleur ordre, et Mr de Bourlamaque, qui commandoit dans cette partie, a bien connu l'utilité de ses services.

A son retour de cette frontière, après la prise de Québec, quatre frégattes du Roy, étant montées dans le gouvernement de Montréal, et tous les gens de mer s'étant retirés dans ce gouvernement, il fût chargé du Bureau des Classes.

Au mois de février 1760, il eût ordre de se rendre en qualité de subdélégué de Mr l'intendant dans les postes qui étoient aux environs de Québec et dans les côtes de ce gouvernement, pour en tirer le plus de vivres qu'il se pourroit

afin de faire subsister les troupes qui étoient cantonnées dans ces quartiers, et pour travailler à ce qui étoit nécessaire pour l'armée commandée par Mr le marquis de Lévis qui se présenta devant Québec. Il n'y eût point d'autre commissaire que lui à la suite de cette armée, dans laquelle il y avoit quatre frégattes du Roy et plusieurs bâtimens de transport; il procura tous les secours possibles aux blessés après l'action glorieuse du 28 avril; il pourvût à tous les besoins de l'armée pendant tout le tems du siège, et contribua à la retraite et au déblayement quand l'armée se retira, qu'il suivit toute la campagne, pendant qu'elle observoit les mouvemens du général Murray et jusqu'à ce qu'elle rentra dans les murs de Montréal au mois de septembre que l'on capitula. Mr le marquis de Lévis, qui commandoit cette armée et qui sçait de quelles ressources il a été dans toutes les campagnes, n'a pû lui refuser son témoignage sur la satisfaction qu'il eût de son zèle et de sa vigilance dans cette dernière, l'ayant eû près de lui à son quartier pendant tout le siège.

Ayant été accordé par l'art. 20 de laditte capitulation, qu'il resteroit en Canada un commissaire pour être chargé des affaires qui concernent le service de Sa Majesté Très Chrétienne, Mr le marquis de Vaudreuil, Mr le marquis de Lévis, et Mr l'intendant, qui connoissoient tout son attachement pour le service du Roy, jettèrent les yeux sur lui, et lui donnèrent ordre d'y rester avec des instructions relatives aux objets dont il étoit chargé auprès du gouvernement anglois. Ces deux généraux ne voulurent pas partir sans lui donner des témoignages de leur satisfaction, et Mr le marquis de Lévis, qui l'avoit chargé des fonctions de commissaires des guerres pour les troupes de terre qui restoient dans la colonie, les lui réitéra dans une lettre qu'il lui écrivit de Québec au moment de son embarquement. Il a rempli tous les objets de sa destination; il en a rendu compte chaque année à la Cour de France, et Mr le marquis de Vaudreuil lui marqua toute sa satisfaction, en 1761, sur la manière dont il s'acquittoit de sa mission pour le renvoy des troupes qui étoient restées dans la colonie; destination qui lui est devenue aussi funeste par l'évènement, qu'elle devoit lui être honorable, par la conduite aussi distinguée que pleine de droiture et de dignité qu'il a tenue. Le vicaire gé-

néral du diocèse lui donne ces marques de témoignages dans une lettre qu'il lui écrit à son départ pour France en 1763; il a sçu pendant quatre années qu'il a demeuré sous une domination nouvelle, mériter l'estime des gouverneurs anglois, et conserver la confiance des anciens sujets du Roy. On peut voir, par sa correspondance, qu'il a cherché pendant ce tems, malgré toutes les difficultés, à servir l'Etat, en instruisant la Cour de la position de la colonie et de ce qui s'y passoit d'intéressant. Ayant été instruit, en 1764, par les nouvelles du jugement rendu le 10 Xbre 1763, qu'il étoit impliqué dans l'affaire générale du Canada, qu'il étoit même condamné par ce jugement à des peines annoncées dans tous les papiers publics, dont le seul souvenir lui renouvelle sa plus vive douleur, sans qu'il lui eût été signifié aucun décret, et qu'il eût eû aucun ordre de rappel; les 18 mois accordés par le traité de paix, pour l'émigration de ceux qui voudroient se retirer en France, étant expirés, son honneur personnel, celui de ses enfans, l'intérêt que sa famille et celle de sa femme y prennent nécessairement, la perte de 24 années passées au service du Roy, dans les plus grandes fatigues, même dans les dangers de la guerre, et à la satisfaction de tous les généraux et des principaux officiers de l'administration, dont il a réuni tous les suffrages, sont les motifs plustôt que sa fortune qui l'ont emmené avec toute sa famille en France, pour s'y justifier des accusations que la calomnie et la méchanceté ont suggéré contre lui.

Il se rendit à Londres, à la fin de 1764, où le ministre anglois lui fit les offres les plus gracieuses, en présence du nouvel évêque de Québec, sur les lettres que le général Murray lui avoit écrit à son sujet. Pendant le séjour qu'il y fit pour attendre les ordres de la Cour de France, il donna à Mr le comte de Guerchy, ambassadeur du Roy, des marques de son zèle pour le service de Sa Majesté, dont cet ambassadeur a informé dans le tems la Cour.

Il est arrivé à Paris, au commencement de 1765, où il a trouvé entre les mains du séquestre, non seulement les lettres de change du Canada qu'il avoit adressé à ses commissionnaires, mais encore l'argent provenant de la vente qui avoit été faite de ses effets, en vertu de jugemens rendus par la Commission du Conseil établie pour la liquidation des dettes du

Canada. Il a préalablement rendu le compte de l'administration dont il avoit été chargé en Canada, et après avoir obtenu de Monseigneur le duc de Choiseul une provision sur l'argent qui étoit entre les mains du séquestre, il s'est présenté à la commission établie par Sa Majesté pour faire juger sa contumace, qu'il a sollicité pendant 18 mois, et ce n'est qu'après une détention de 110 jours et après avoir essayé toutes les formalités d'une instruction criminelle, qu'il a esté déchargé de toutes accusations le 24 9bre 1766, par les mêmes juges qui l'avoient condamné, pendant qu'il étoit retenu en Canada pour le service du Roy."

*Note sur l'affaire du sieur Landrière (juillet 1767)*

L'affaire du sieur Landrière est fort extraordinaire.

Il étoit resté en Canada par ordre de Mrs de Vaudreuil et Bigot en qualité de commissaire chargé des affaires du Roi pour terminer avec les Commandans anglois tout ce qui pouvoit concerner le service de Sa Majesté en cette colonie.

Pendant cette absence, il a été compris dans les procédures faites contre les divers officiers du Canada et, par le jugement rendu le 10 décembre 1763, contre ces divers officiers, il a été condamné par contumace au banissement pour 9 ans, à 500 ll. d'amende envers le Roi et à 100,000 ll. de restitution envers Sa Majesté; il est fort extraordinaire qu'attendu son absence et sa position, on n'ait pas sursis au jugement de ce qui le concernoit pour le rendre contradictoirement ou il faut qu'on ait cru avoir des preuves bien complètes contre lui.

Le sieur Landrière, ayant appris ce jugement, se hâta de repasser en France pour se justifier malgré les offres qui lui furent faites par les ministres anglois de rester au service de Sa Majesté Britannique: voilà la conduite d'un homme qui paroît n'avoir rien à craindre.

Après avoir sollicité longtems le jugement de sa contumace, il se constitua prisonnier à la Bastille et, après une détention de 110 jours et toutes les formalités d'une instruction criminelle, il fut déchargé de toutes accusations et des peines prononcées contre lui le 24 novembre 1766 par les mê-

mes juges qui avoient prononcé le jugement du 10 Xbre 1763.

Il seroit très essentiel d'avoir les motifs de ces deux jugemens pour en rendre compte.

En partant du dernier, il est certain que le sieur Landriève, flétri comme il l'a été, mérite des réparations et cette considération, jointe à 24 ans de services en Canada qui paroissent avoir été utiles, semble le mettre dans le cas d'obtenir une pension honneste sur le fonds des colonies avec la Commission de Commissaire de la Marine en retraite, attendu qu'il en a fait les fonctions pendant presque toute la guerre.

Mais c'est au bureau des colonies à approfondir et développer au ministre les motifs des deux jugemens et à obtenir pour le sieur Landriève les grâces qu'il peut mériter parce que le fonds de l'affaire est du ressort de ce bureau, et que cet officier n'a jamais été affecté qu'au service du Canada et ne tenoit en rien à celui de la marine.

Quant à la demande que fait le sieur Landriève de passer au service des ports en qualité de commissaire de la marine, elle ne peut absolument être admissible, attendu qu'il n'a jamais été dans ce service et qu'il ne le connoit pas qu'il est trop âgé pour le commencer et qu'il y a d'ailleurs plusieurs commissaires de trop auxquels on n'a pu encore donner de destinations."

*Mémoire du sieur Landriève au duc de Praslin*

Landriève a eu l'honneur de demander à Monseigneur le duc de Praslin d'être fait commissaire de la marine avec une destination pour servir dans les ports, ayant passé 34 années dans le Canada.

Sa demande a été renvoyée du Bureau des Colonies à celui de la Marine, et il n'y a rien eu de statué à cet égard. S'il n'y a point actuellement de place dans les ports, il vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien lui accorder pour le présent la commission de commissaire de la marine avec un traitement tant en considération de ses services depuis 1740, dont 15 années consécutives en qualité de commissaire et singulièrement pendant quatre années qu'il a été chargé des affaires du Roy en Canada auprès du gouvernement anglois, que par rapport à la dépense qu'il a été obligé d'y faire

pendant ce tems, vis à vis une nation étrangère, et à celle que son séjour et celui de sa famille à Paris depuis près de 3 ans lui occasionnent nécessairement.

Il espère en outre de la justice de Monseigneur le duc de Praslin, qu'il voudra bien lui accorder présentement une indemnité sur l'accusation qui lui a été intentée dans l'affaire du Canada, pour quoy il avoit été condamné par contumace en qualité de commissaire de la marine à des peines, sans qu'il n'ait encore eu aucune satisfaction là dessus, quoique son innocence ait été pleinement reconnue dès le mois de novembre dernier, et que sa justification ait été mise dans son plus grand jour.

*Requête de M. Landriève au ministre (1767)*

Le sieur Landriève représente à Monseigneur qu'il est au service du Roi depuis 1740; qu'en 1751, il fut nommé écrivain principal de la marine, et que, depuis 1752, il a fait les fonctions de commissaire en Canada, notamment à la suite des armées pendant la guerre dernière jusqu'à la capitulation de Montréal arrivée en 1760; il fut alors nommé par ses supérieurs pour rester en Canada en qualité de commissaire chargé des affaires du Roi.

Cette destination, qui annonçoit le cas qu'on faisoit de ses lumières et de sa probité, est devenue pour lui l'objet le plus funeste. Pendant qu'occupé à remplir avec zèle les détails confiés à ses soins, il travailloit en Canada à mériter les bontés du Roi, on procédoit en France contre lui; il apprit par les papiers publics qu'il étoit impliqué dans l'affaire générale du Canada, et que, par le jugement rendu le 10 décembre 1763, il avoit été condamné au bannissement pour neuf ans, à 500 ll. d'amende envers le Roi et à cent mille livres de restitution au profit de Sa Majesté. Pénétré de la plus vive douleur, il se hâta de mettre en règle les affaires dont il étoit chargé et de se rendre en France.

Son premier soin en arrivant fut de s'occuper de sa justification. Il s'est remis de lui-même à la Bastille et ce n'est qu'après une détention de 110 jours et avoir essuié toutes les formalités d'une instruction criminelle, qu'il a été déchar-

gé, le 24 novembre 1766, de toutes les accusations intentées contre lui.

C'est d'après l'exposé de ses services, constatés par des titres et certificats de ses supérieurs, que le sieur Landriève supplie Monseigneur de lui accorder la grâce de commissaire de la marine dont il a toujours fait les fonctions depuis 1752 et de le dédommager par une pension des peines, dépenses et humiliations que lui et sa famille ont essuies par le jugement du dix décembre 1763, et par sa détention. Les sieurs de Villers, contrôleur en Canada, Barbel, ancien écrivain de la colonie, et Fayolles, écrivain et garde magasin en Canada, tous trois impliqués comme lui dans l'affaire de cette colonie et également justifiés, ont obtenu, le 31 mars 1764, le premier une pension de 600 ll. et les deux autres une de 400 ll. chacun. Il se flatte que Monseigneur voudra bien lui accorder la même marque de bonté; elle lui devient de la plus grande conséquence pour détruire dans l'esprit du public le tort que lui a fait sa condamnation qui a été affichée avec toutes les formalités de la justice.

Lorsqu'on a rendu compte de cette affaire à Monseigneur, il a ordonné qu'avant de rien décider il seroit au préalable écrit à Mr de Sartine pour savoir si, nonobstant le jugement des commissaires qui décharge le sieur Landriève de toute accusation, il n'y auroit pas de reproches intérieurs à faire à ce particulier. Mr de Sartine, par sa lettre à Mr du Buq, du 23 juin, marque que Mr Dupont, ainsi que les sieurs Benoist et Dumas, témoins de l'information, rendent justice à la probité du sieur Landriève et à sa bonne conduite dans les différentes parties d'administration dont il a été chargé et qu'il a été pleinement justifié de l'accusation capitale intentée contre lui. Mr de Sartine pense que le sieur Landriève ayant femme et enfants et étant d'un âge à être employé utilement, est dans le cas de mériter les bontés de Monseigneur.

Cet extrait a été mis sous les yeux de Monseigneur qui paroît disposé à faire quelque chose en faveur du sieur Landriève. Mr Rodier voudra bien, en ce qui le concerne, lui proposer ce qu'il sera possible de faire pour lui.

(signé) DUBUQ

*Lettre du duc de Praslin, ministre de la marine, à M. Landriève (21 novembre 1767)*

Je me suis fait rendre compte, monsieur, du jugement par lequel Mrs les commissaires, établis pour connoître des prévarications commises en Canada, vous ont déchargé de toutes les accusations intentées contre vous, J'ai examiné dans le plus grand détail, tout ce qui pouvoit avoir raport aux différentes parties d'administration dont vous avés été chargé dans cette colonie, tant avant la prise du Canada, que pendant que vous avés été chargé seul, en qualité de commissaire du Roy, des affaires de Sa Majesté, auprès du gouvernement britannique. J'ai veu avec plaisir que votre conduite étoit entièrement sans reproches; je désirerois qu'il fût possible de vous mettre, dès à présent, à même de continuer vos services, et vous pouvés compter que je profiterai de la première occasion qui se présentera pour vous employer convenablement.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous,

(Signé) LE DUC DE PRASLIN "

*Mémoire des services du sieur Landriève, écrivain principal de la marine (1768)*

Il est entré au service en 1740, a été fait écrivain principal en 1751, a fait sans interruption, depuis 1752, les fonctions de commissaire en Canada dans différens établissemens de la colonie, et particulièrement à la suite des armées jusqu'en 1760, qu'il est resté seul dans cette colonie pendant quatre années, en qualité de commissaire du Roy, chargé des affaires de Sa Majesté, auprès du gouvernement britannique.

Sa conduite est sans reproches, et elle a paru si régulière dans les différentes parties d'administration dont il a été chargé, qu'elle lui a mérité de Monseigneur le duc de Praslin une lettre pleine de satisfaction, en datte du 21 Xbre 1767, par laquelle il lui marque de vouloir l'employer convenablement.

En conséquence, il suplie très humblement Sa Grandeur de vouloir bien lui accorder le premier département qui

viendra à vacquer en France, étant à Paris avec sa famille depuis quatre ans, tant à solliciter son jugement, qu'à rendre le compte de l'administration dont il a été chargé."

*Pension à M. Landriève (mai 1769)*

" 8 may 1769.

Sur les représentations du sieur Landriève, ancien écrivain de la marine impliqué dans l'affaire du Canada et déchargé de toute accusation par jugement de la commission, Monseigneur a décidé le 18 février 1768 qu'il convenoit de l'employer; mais Mr Rodier ne pouvant lui procurer aucune place dans les ports de France, le sieur Landriève supplie Monseigneur de luy accorder une pension pour retraite et de joindre à cette grâce le brevet de commissaire de la marine; il représente qu'il sert depuis 1740 et que les sieurs de Villers, contrôleurs et Fayolle, écrivain, impliqués comme luy dans l'affaire du Canada, ont obtenu, le premier 600 ll. de pension et qu'il a été placé depuis en qualité de contrôleur à Dunkerque, et le second 400 ll. de pension avec la place de commissaire aux classes à la Guadeloupe.

" Bon pour 600 ll. de pension avec le titre de commissaire de la marine."

*Requête de madame Landriève au ministre (16 juin 1778)*

A Monseigneur de Sartine, ministre et secrétaire d'État au département de la marine, etc. . .

La veuve Landriève des Bordes a l'honneur de vous exposer, Monseigneur, que, depuis quatre semaines, elle a eu le malheur de perdre son mari, ancien commissaire de la marine, qui a servi l'espace de vingt-neuf années avec le zèle le plus marqué et à la plus grande satisfaction de tous ceux sous les ordres desquels il s'est trouvé. Elle a celui de vous représenter qu'elle reste chargée de trois garçons, tous hors d'état de lui donner le moindre aide dans l'embarras où elle est à présent, et à l'éducation desquels elle ne peut satisfaire sans les grâces du Roi. Elle espère, Monseigneur, que, en considération des services de son mari, en considération de ceux de son père, qui a occupé la place d'ingénieur en chef en

Canada pendant plus de quarante années, qu'il a rempli avec toute la distinction et le désintéressement possible, vous voudrez bien lui accorder une pension qui puisse la mettre en état d'élever sa famille et d'en faire avec le tems des sujets capables de rendre à Sa Majesté des services aussi utiles que ceux que lui ont rendu leurs ancêtres. Elle ne cessera, Monseigneur, d'adresser ses vœux au Ciel, pour en obtenir la durée et la prospérité de vos jours.

A Merré, près Tours, 16 juin 1778 ”.

“ Léry, vve Landriève des Bordes ”.

“ J'ai l'honneur de recommander à monsieur de Sarti-nes le présent mémoire et de lui demander ses bontés pour la veuve du sieur Landriève, ancien commissaire en Canada. Elle est susceptible des grâces du Roy par les bons et anciens services de son mary ”.

(signé) “ le Mis de Lévis ”

*Note du 14 septembre 1778*

La dame Landriève représente que son mari, ancien commissaire de la marine en Canada, vient de mourir. Elle demande, tant en considération de ses services, que de ceux de son père, qui a été pendant 40 ans ingénieur en chef en Canada, une pension qui puisse la mettre en état d'élever trois garçons dont elle reste chargée; je supplie Votre Majesté de lui accorder une pension de 200 ll. à compter du jour de la mort de son mari.

(Au bas) “ Bon ”.

*Requête de madame Landriève (11 juillet 1778)*

La dame Landriève représente que son mari, ancien commissaire de la marine, vient de mourir. Elle demande, tant en considération de ses services que de ceux de son père, qui a été pendant 40 ans ingénieur en chef en Canada, une pension qui puisse la mettre en état de vivre et d'élever trois garçons, dont elle reste chargée.

Monsieur le marquis de Lévis recommande cette veuve aux bontés de Monseigneur.

Le sieur Landriève, employé en Canada en qualité d'écrivain de la marine, avoit été condamné par contumace, mais il a été déchargé de toute accusation par jugement de la commission du 18 février 1768, et il lui a été accordé une pension de 600 ll. avec le brevet de commissaire. Monseigneur est supplié de se prononcer sur la demande de sa veuve."

(Au bas) "Bon pour 200 ll. à cause du service de ses pères".

*Lettre du ministre à madame Landriève (19 sept. 1778)*

A Mme Landriève, chez Mr de la Vallée, au Bureau des Deconomats, rue des Fossés, Montmartre, à Paris.

A Versailles, le 19 septembre 1778.

J'ai mis, madame, sous les yeux du Roy, la demande que vous avez faite d'une pension en considération des services de feu votre mari ci-devant commissaire de la marine en Canada. Sa Majesté a bien voulu y avoir égard et vous accorder une pension de 200 ll. sur les fonds des colonies."

*Lettre de madame Landriève à M. de Sartines*

A Monseigneur de Sartines,  
ministre de la Marine.  
Monseigneur,

Demoiselle Chaussegros de Léry, veuve du sieur Landriève-des-Bordes, secrétaire du Roi, commissaire de Marine honoraire, a l'honneur de vous représenter que feu son mari auroit prêté, dans diverses circonstances de besoin, à Mr Dumas, Brigadier des Armées du Roi, plusieurs sommes montantes ensemble à vingt-cinq mille cent vingt livres ; que cette créance, justifiée par reconnoissances souscrites, tant par actes devant les notaires de Paris que par signatures privées, l'auroit mise dans le cas d'obtenir deux sentences de condamnation au châtelet de Paris rendues par default contre ledit sieur Dumas ; qu'elle n'a pu jusqu'à ce jour les mettre à exécution par ce qu'il ne tient point de maison et qu'il

n'a en apparence aucun mobilier sur lequel elle puisse exercer ses droits.

Comme la dame des Bordes, Monseigneur, est comptable envers ses enfants mineurs, des créances qui composent la succession de leur père et que c'est la seule ressource qu'elle ait pour subvenir aux dépenses de leur éducation, d'autant plus nécessaire qu'ils sont destinés à l'état militaire ; que d'ailleurs ils ont très peu de fortune, elle supplie très instamment Votre Grandeur de vouloir bien ordonner en sa faveur, une retenue de 4000 ll. par an sur les 9735 ll. de pension assignées au sieur Dumas, sur le Trésor Royal, conformément au brevet de cette pension désigné sous le No 104 ; permettre à la suppliante d'y former opposition, jusqu'à concurrence desdites quatre mille livres ou de telle autre somme qu'il vous plaira fixer, jusqu'au parfait remboursement des vingt-cinq mille cent vingt livres ; sous l'obligation qu'elle fait de représenter les titres justificatifs de cette créance ; en datte des 7Xbre 1766, 8 août 1770, 24 fév. 1774, et 13 mars 1777.

Ses vœux, Monseigneur, et ceux de ses enfants pour la conservation et prospérité des jours précieux de Votre Grandeur, égaleront son respect et sa reconnoissance.

*Au sujet de la succession de M. Landriève (1780)*

“ A Versailles, juin 1780.

La veuve, Monsieur, du sieur Landriève, ancien Commissaire de la Marine en Canada, m'expose que le sieur Dumas, ancien Commandant Général des Isles de France et de Bourbon, est débiteur à la succession de son mary d'une somme de 25120 ll. et que les condamnations qui ont été prononcées au Châtelet de Paris ne peuvent être exécutées, attendu que le sieur Dumas ne possède aucun mobilier apparent. Comme la dette de Mr Dumas est déjà ancienne et que cet objet est la seule ressource qui reste à cette veuve, pour pourvoir à l'éducation de ses enfants, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner des ordres pour qu'il soit fait une rete-

nue en sa faveur de 4,000 ll. par an sur les 9,735 ll. de pension dont cet officier jouit, conformément au Brevet qui lui a été expédié le premier juillet 1779.

J'ay l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur."

(Sans signature.)

CLAUDE DE BONNAULT

---

### UNE SUPPLIQUE DE FRANCOIS HERTEL

---

A nos seigneurs du Conseil Supérieur de ce pays.  
Suplie humblement François Hertel, lieutenant réformé d'une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenue pour le service de Sa Majesté en ce pays, disant que Sa Majesté a eu la bonté de lui accorder des lettres de noblesse et à ses enfants nés et à naître, et à sa postérité pour les causes y contenues avec le règlement d'armoirie, en conséquence d'icelles aucun mandement d'icelles faire enregistrer. Pourquoi le suppliant a recours à la cour pour lui estre sur ce pourveu.

Ce Considéré nos Seigneurs veu les dittes lettres en formes de règlement d'armoiries en conséquence le tout sijoint Il vous plaise le tout enteriner et enregistrer pour le suppliant jouir des bénéfices, droits et prérogatives en ycelles luy en accorder acte et vous ferez justice.

HERTEL (1)

---

### QUESTION

---

Parmi les propriétaires du fief Dumontier je vois le nom d'un M. Louis de Métral.

Le 11 janvier 1765, le gouverneur Murray nommait un certain nombre de juges de paix pour le district de Montréal. Au nombre des titulaires nouveaux, je vois le nom de Louis Métral. Ce doit être le propriétaire du fief Dumontier. Était-il canadien, français ou suisse? Il me semble qu'en 1765 aucun catholique ne fut nommé juge de paix. Qui était M. de Métral?

X. X. X.

---

(1) Archives de la province de Québec.